VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.
Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.
Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 3

LE PROJET EDUCATIF DE LA VILLE CONSACRE A LA PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Cécile AUDET

1/ Rappel et contexte de la création de la Direction de la Petite Enfance (DPE)

En 2015, la création de la DPE a permis de traduire sur le plan organisationnel la priorité du mandat donnée aux politiques publiques en direction de l'enfance et de la petite enfance.
Couplées avec le déploiement de la Prestation de Service Unique, les structures municipales ont pu accueillir des enfants de moins de 3 ans en plus grand nombre, garantissant ainsi la mixité sociale et l'accessibilité des crèches à toutes les familles dont les publics en difficulté.
Elaborer un Projet Educatif de la Ville Petite Enfance (PEVPE) est de nature à poursuivre le développement de cette politique Petite Enfance. Ce PEV doit participer à la valorisation des métiers, comme à l'évolution des pratiques professionnelles. Ce projet Educatif à vocation à devenir un outil majeur de la Ville harmonieuse et attractive.

Pour rappel, depuis 2015, la structuration de la Direction Petite Enfance a dû répondre aux objectifs suivants:

- Rendre visible, valoriser et affirmer la compétence petite enfance en affichant une véritable politique publique petite enfance vis-à-vis des clermontois,

- Mettre en adéquation l'organisation municipale face aux attentes nouvelles en matière de petite enfance qu'elle soit de la part des familles, comme de nos partenaires financiers. La Direction Petite Enfance et ses professionnels doivent avoir une organisation qui doit s'adapter aux attentes et évolutions actuelles et à venir.

- Inscrire cette Direction dans la recherche de projets innovants, dans et en dehors des structures d'accueil, pour s'interroger sur l'adaptation de l'offre de service à des attentes nouvelles des familles, tout en intégrant les plus modestes et les plus précaires: lieux d'accueil enfants parents, développement des classes passerelles…

- Accompagner l'ensemble des agents dans ce processus d'évolution.

2/ La nécessité d'entamer une réflexion PEVPE

Les enjeux de cette politique publique ont bouleversé les pratiques professionnelles :

- En favorisant la mixité des publics accueillis.
- En répondant au plus près aux besoins des familles par une réservation à l'heure : plus de contrats à la journée et une accessibilité à tous.
- En optimisant les taux d'occupation des établissements en diversifiant les différents types d'accueil et en réduisant les listes d'attente.
- En s'adaptant aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence.

Les personnels ont dû dans des délais courts :

- S'adapter à accueillir plus d'enfants de milieux différents (gestion des entrées et sorties permanents) quasi toute la journée.
- Faire évoluer leurs pratiques professionnelles pour s'adapter à de nouveaux publics.
- Réfléchir à de nouvelles organisations.

En effet, il est devenu nécessaire d'investir le contenu éducatif pour continuer à apporter une meilleure réponse aux familles et une amélioration de la qualité de l'accueil des enfants.
Le PEVPE très participatif est ouvert aux familles et répond à cet enjeu.
C'est pour cela qu'une concertation indispensable a été engagée à partir du mois de septembre 2017, pour réfléchir sur l'exercice des métiers, les pratiques professionnelles à faire évoluer, les relations à entretenir avec les parents et les familles.

Plus de 50 séances de travail internes dès la fin de l'année 2018 ont permis d'identifier les besoins et attentes des familles accueillies, ainsi que les facteurs internes et externes à la collectivité qui influencent leurs professions. Les professionnels de la petite enfance ont également échangé sur des actions concrètes à mettre en place :
- concrétiser ces objectifs de politiques publiques dans un document cadre, qui orientera les futures actions,
- faire évoluer des problématiques ancrées dans le quotidien de la DPE,
- reconnaître les métiers et accompagner le changement des pratiques professionnelles induites par la mise en place de la PSU.

3/ La construction du PEV

Le PEV s'est déroulé en trois grandes étapes évolutives :

Etape 1 : Concertation des professionnels : « Réapprendre à rêver »
Etape 2 : Concertation parents– professionnels : « Le printemps des rêves »
Etape 3 : Co -construction du PEVPE : « Rêves d'ensemble »

Plus précisément, les grandes étapes de la construction du PEV ont suivi le calendrier suivant :

- 4 juillet 2017 : Validation par Monsieur le Maire d'un PEVPE
- Septembre 2017 – mars 2018 : Concertation des professionnels de la DPE
- 16 avril 2018 : Présentation au Bureau Municipal de la démarche de concertation et de construction du PEVPE
- 7 et 8 mai 2018 : Journées de travail internes
- 17 mai 2018 : Comité de Pilotage élargi (DG, Elus, associations, CAF/PMI, DPE)
- Septembre – novembre 2018 : Concertation des familles accueillies
- 3 avril 2019 : Concertation Petite Enfance avec les familles et les associations
- 22 mai 2019 : Comité de pilotage élargi (DG, Elus, associations, CAF/PMI, DPE)
- 29 mai 2019 : Journée de travail interne et de concertation des professionnelles : finalisation de l'étape 3
- 27 septembre 2019 : Présentation au Conseil Municipal du document construit.

Cette démarche de concertation a ainsi permis de dégager les cinq axes majeurs autour desquels se construit et se décline le PEV Petite Enfance (actions décrites dans le document ci-joint) :

- **Faire de Clermont-Ferrand une ville accueillante pour les jeunes enfants ;**

Sous-axe 1.1 : Une ville accueillante

Sous-axe 1.2 : Une ville sociale

Sous-axe 1.3 : Une ville bienveillante

- **Permettre un épanouissement dans des lieux sécurisés et sécurisants,** c'est à dire assurer la sécurité aux abords et à l'intérieur des bâtiments, mais assurer également une sécurité affective (gérer la séparation entre les parents et l'enfant, utiliser l'objet transitionnel, etc).

 Sous-axe 2.1 : Un lieu accueillant

 Sous-axe 2.2 : L'aménagement

 Sous-axe 2.3 : Des lieux « zen »

 Sous-axe 2.4 : Un guide de la construction

- **Proposer une éducation basée sur les besoins de développement de l'enfant**

 Sous-axe 3.1 : L'Autonomie et le développement

 Sous-axe 3.2 : Le handicap

 Sous-axe 3.3 : Les parents

 Sous-axe 3.4 : Les pratiques professionnelles

- **Permettre un émerveillement par l'art et la culture**, outils qui servent à la fois à cultiver l'ouverture d'esprit des tout-petits et à instaurer un moment de partage avec les parents au sein des structures d'accueil,

 Sous-axe 4.1 : L'émerveillement

 Sous-axe 4.2 : Les activités culturelles et artistiques

- **Proposer une alimentation respectueuse de lui et son environnement.**

 Sous-axe 5.1 : Alimentation et repas

 Sous-axe 5.2 : Jardin

 Sous-axe 5.3 : Environnement

Une autre phase de concertation a consisté pour les agents à impliquer les parents usagers des services municipaux de la petite enfance, en leur permettant de s'exprimer via un questionnaire. La mise à disposition de boîtes à idées, l'organisation de cafés-parents sont des exemples d'initiatives mises en place.
A cette étape, ont également été associés les partenaires et associations en Petite Enfance collaborant avec la ville.

Tous ces différents temps de travail qui se sont déroulés depuis 2 ans, sont issus d'une démarche participative et collective : séance de travail avec les agents, journée d'études, temps privilégiés avec les parents, comités de pilotage etc… et sont retranscrits dans le document ci joint, qui doit désormais se décliner de la façon suivante :

1) Projets d'établissement
2) Projets services
3) Projet social
4) Projet éducatif
5) Projet pédagogique
6) Projets d'activités

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, d'adopter ce PEVPE pour mise en œuvre de la déclinaison de ce dispositif au cours des prochains mois et des actions qui en découlent au quotidien dans chacun des EAJE municipaux.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 OCT. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe chargée de l'Education, l'Enfance
et de la Petite Enfance

Cécile AUDET

Projet Éducatif Ville de la Petite Enfance

Direction de la Petite Enfance - Août 2019

Version finale du 26 août 2019

Table des matières

Introduction **4**

I. DEMARCHE D'ELABORATION 6

A. Présentation du projet : Démarche « jouer à rêver », la méthode par 3 **7**

1. Contexte 7
2. Objectif du projet 7
3. Exigences principales 7
4. Démarche 7
5. Référent du projet 7

B. Le cadre du projet **8**

1. Les ressources affectées 8
2. Communication 8
3. Plan de mise en œuvre 8

C. Déroulement **8**

1. Étape 1 - Concertation des professionnels : « Réapprendre à rêver » 8
2. Étape 2 - Concertation des parents : « Le printemps des rêves » 9
3. Étape 3 – « Rêves d'ensemble » Co-construction du PEVPE 10

D. Planification **11**

II. LES 5 AXES DE DEVELOPPEMENT DU PROJET EDUCATIF VILLE « PETITE ENFANCE » 12

AXE 1 - Clermont-Ferrand, une ville accueillante pour le jeune enfant **13**

AXE 1.1 - Une ville accueillante 13
AXE 1.2 - Une ville sociale 15
AXE 1.3 - Une ville bienveillante 16

AXE 2 - Permettant un épanouissement dans des lieux sécurisants **17**

AXE 2.1 - Un lieu accueillant 18
AXE 2.2 - L'aménagement 18
AXE 2.3 - Des lieux « zen » 19
AXE 2.4 - Un guide de la construction intégrant… 19

AXE 3 - Une éducation basée sur les besoins de développement de l'enfant 20
AXE 3.1 - L'Autonomie et le développement 21
AXE 3.2 - Le handicap 23
AXE 3.3 - Les parents 24
AXE 3.4 - Les pratiques professionnelles 25

AXE 4 - Un émerveillement par l'art et la culture 26
AXE 4.1 - L'émerveillement 26
AXE 4.2 - Les activités culturelles et artistiques 28

AXE 5 - Une alimentation respectueuse de lui et son environnement 29
AXE 5.1 - Alimentation et repas 31
AXE 5.2 - Jardin 32
AXE 5.3 - Environnement 33

III. LA GOUVERNANCE ET LA MISE EN ŒUVRE DU PEV PE 34

A. La gouvernance du PEV PE 34
1. Les comités de pilotage (COPIL) 34
2. Les comités techniques (COTECH) 35
3. Les comités de coordination 35

B. Cohérence du PEV PE 35

C. Mise en œuvre et évaluation du PEV PE 36
1. La mise en oeuvre 36
2. L'évaluation 36

Introduction

Rappel et contexte de la création de la Direction de la Petite Enfance (DPE)

En 2015, la création de la DPE a permis de traduire sur le plan organisationnel la priorité du mandat donnée aux politiques publiques en direction de l'enfance et de la petite enfance.

Couplées avec le déploiement de la Prestation de Service Unique, les structures municipales ont pu accueillir des enfants de moins de 3 ans en plus grand nombre, garantissant ainsi la mixité sociale et l'accessibilité des crèches à toutes les familles dont les publics en difficulté.

Élaborer un Projet éducatif de la Ville de la Petite Enfance (PEVPE) est de nature à poursuivre le développement de cette politique Petite Enfance. Ce PEV doit participer à la valorisation des métiers, comme à l'évolution des pratiques professionnelles.

Ce projet éducatif à vocation à devenir un outil majeur de la Ville harmonieuse et attractive.

La nécessité d'entamer une réflexion PEVPE

Les enjeux de cette politique publique ont bouleversé les pratiques professionnelles :

- En favorisant la mixité des publics accueillis.
- En répondant au plus près aux besoins des familles par une réservation à l'heure : plus de contrats à la journée et une accessibilité à tous.
- En optimisant les taux d'occupation des établissements en diversifiant les différents types d'accueil et en réduisant les listes d'attente.
- En s'adaptant aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence.

Les personnels ont dû dans des délais courts et sans de réelle concertation :

- S'adapter à accueillir plus d'enfants de milieux différents (gestion des entrées et sorties permanents) quasi toute la journée.
- Faire évoluer leurs pratiques professionnelles.
- Accepter l'évolution sociétale et les changements de pratiques professionnelles indispensables pour s'adapter à de nouveaux publics.
- Réfléchir à de nouvelles organisations.

En effet, il est devenu nécessaire d'investir le contenu éducatif pour continuer à apporter une meilleure réponse aux familles et une amélioration de la qualité de l'accueil des enfants.

Le PEVPE très participatif est ouvert aux familles et répond à cet enjeu.

C'est pour cela qu'une concertation indispensable a été engagée à partir du mois de septembre 2017, pour réfléchir sur l'exercice des métiers, les pratiques professionnelles à faire évoluer, les relations à entretenir avec les parents et les familles.

Plus de 50 séances de travail internes dès la fin de l'année 2018 ont permis d'identifier les besoins et attentes des familles accueillies, ainsi que les facteurs internes et externes à la collectivité qui influencent leurs professions.

Les professionnels de la petite enfance ont également échangé sur des actions concrètes à mettre en place :

- Concrétiser ces objectifs de politiques publiques dans un document maître, qui orientera les futures actions,
- Faire évoluer des problématiques ancrées dans le quotidien de la DPE,
- Reconnaître les métiers et accompagner le changement des pratiques professionnelles subies au départ par la mise en place de la PSU rapide, mais inévitable.

La construction du PEV

Le PEV s'est déroulé en trois grandes étapes évolutives :

Étape 1 : Concertation des professionnels : « Réapprendre à rêver »
Étape 2 : Concertation parents – professionnels : « Le printemps des rêves »
Étape 3 : Co -construction du PEVPE : « Rêves d'ensemble »

Tous ces différents temps de travail qui se sont déroulés depuis 2 ans, sont issus d'une démarche participative et collective : séance de travail avec les agents, journée d'études, temps privilégiés avec les parents, comités de pilotage etc… et sont retranscrits dans ce document.
Pour la Ville de Clermont-Ferrand, le Projet éducatif Ville de la Petite Enfance doit dorénavant se décliner de la façon suivante :

1) Projets d'établissement
2) Projets services
3) Projet social
4) Projet éducatif
5) Projet pédagogique
6) Projets d'activités

Et devenir un référentiel pour le développement du partenariat dans le champ de la Petite Enfance.



I. Démarche d'élaboration



Le Projet éducatif Ville de la Petite Enfance (PEVPE) est un projet politique porté par les élus, qui est la transposition éducative du projet de création d'une Direction de la Petite Enfance à part entière au sein de la Ville de Clermont-Ferrand. La volonté politique est d'associer tous les professionnels de la petite enfance, les parents, et les partenaires autour d'un projet éducatif triennal.

Le préambule à la conception de la démarche d'élaboration a été de visiter toutes les structures, les équipes de direction, de la Ville de Clermont-Ferrand pour introduire le projet et ressentir l'engagement des équipes. Ces visites ont mis rapidement en évidence des problématiques ancrées dans le quotidien, qui ne sont pas propres uniquement à la Ville.

La démarche proposée pour élaborer le PEVPE a donc tenu compte de ces problématiques, qui sont à la fois des freins au changement, et à la fois des dysfonctionnements fonctionnels.

L'élaboration du PEVPE, avec plus de 250 agents concernés de la Direction de la Petite Enfance, a nécessité de mettre en place la démarche sur une durée d'au moins une année et demie, avec plusieurs étapes évolutives. Les parents et les partenaires ont été associés au fur et à mesure de l'avancée de la démarche. Pour prévenir la démotivation, il était nécessaire de proposer une démarche accessible à tous et évolutive. La volonté affichée est d'inciter les agents à retrouver du plaisir dans leur métier, donc à rêver !

Pendant un an et demi, la Direction de la Petite Enfance a organisé des séances de créativités, des outils pour la concertation des parents, des Comités de pilotages avec les partenaires, pour construire progressivement le projet. Ce travail participatif correspond à 328 séances de créativités en groupe, représentant plus de 705 heures de créativités, avec plus de 300 parents qui ont apporté leurs points vus au travers de temps d'échanges et du questionnaire, la collaboration de 17 représentants des partenaires, et l'investissement des 250 agents de la Direction de la Petite Enfance.

Lors de la soirée finale de concertation avec les parents et les partenaires du 3 avril 2019, les propositions d'orientations ont été priorisées par les participants, axe par axe, sous-axe par sous-axe, intention éducative par intention éducative. Le résultat de ce temps de concertation a permis de réaliser un classement des intentions éducatives. L'intention ayant eu le plus grand score est devenue « l'ambition 2019 » à mettre en œuvre prioritairement dès le lancement du Projet éducatif Ville de la Petite Enfance. Les intentions arrivées en 2è et 3è position seront également à mettre en œuvre à partir de 2019. Toutes les autres doivent être mises en œuvre au plus tard en 2020 et en 2021.

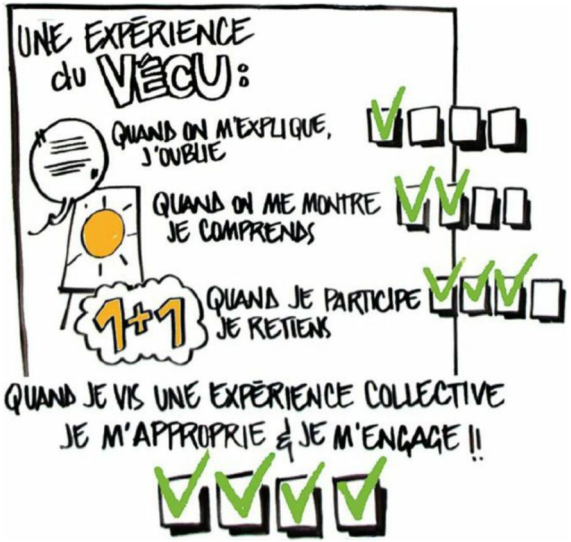
Les partenaires de la petite enfance et les structures de la Ville ont apporté chacun leur contribution pour que la mise en œuvre des intentions éducatives soit faite par le biais d'actions ou de projets d'activité.

Chacun doit maintenant s'approprier ce projet pour le faire vivre !

A. Présentation du projet : Démarche « jouer à rêver », la méthode par 3

1. Contexte

L'Enfance et la Petite Enfance étant une priorité du mandat, la Municipalité investit fortement pour construire l'avenir de notre ville et favoriser le bien-être des petits Clermontois.
La Ville de Clermont-Ferrand sait que sa politique Petite Enfance a un impact important sur les familles clermontoises et prend en compte leurs évolutions en leur proposant des modes d'accueil plus diversifiés et plus adaptés à leurs besoins. La Ville travaille à leur faciliter la vie, grâce à un accueil de qualité d'un nombre plus important d'enfants de 3 mois à 4 ans, simplifié et plus souple. La municipalité a souhaité élaborer un « Projet éducatif Ville Petite Enfance » pour concrétiser ses objectifs politiques dans un document maître, qui orientera les actions pour les trois prochaines années.



2. Objectif du projet

- Élaborer le projet éducatif ville en matière de petite enfance
- Accompagner la déclinaison du projet éducatif ville au sein de la Direction Petite Enfance
- Garantir la mise en œuvre d'une démarche participative

3. Exigences principales

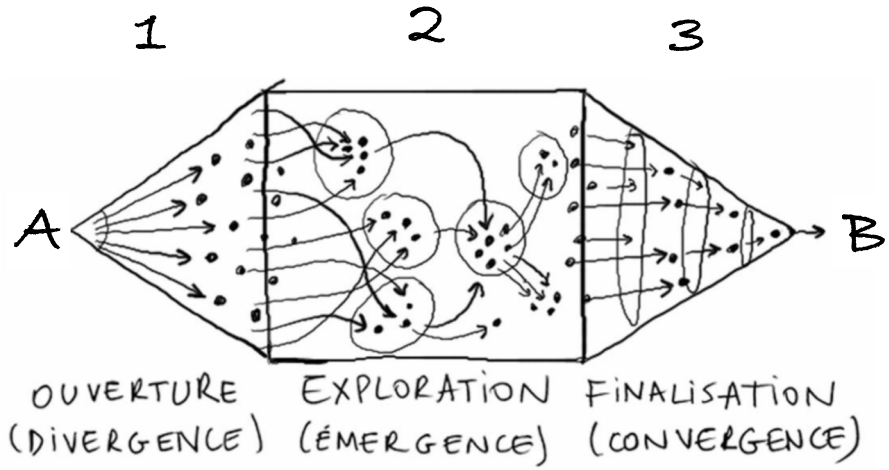
La démarche d'élaboration devait offrir les possibilités suivantes :

- Associer tous les professionnels de la petite enfance, et les parents, autour d'un projet éducatif triennal
- Contribuer et participer à l'amélioration, voire la résolution, des problématiques ancrées dans le quotidien des équipes
- Inscrire la démarche de changement dans la durée
- Inciter les agents à retrouver du plaisir, et du sens, à se recentrer sur leur cœur de métier auprès des jeunes enfants.

4. Démarche

« Jouer à rêver », la méthode par 3

- La visualisation au service des interactions et du questionnement
- Le « Game Storming » = jouer pour innover
- Le cadre fonctionnel de la démarche participative



5. Référent du projet

- M. Joël MEURIE, Responsable Développement des projets et du partenariat
- Sous couvert de Me Sandrine MAILLOT, Directrice de la Direction Petite Enfance

B. Le cadre du projet

1. Les ressources affectées

- Des ressources internes :
 - Les responsables de services, les équipes de directions des EAJE
 - Du renfort de personnel dans les secteurs pour garantir la participation des équipes tout au long de la démarche
- Des ressources humaines complémentaires :
 - Une stagiaire Master 2 Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), pour amorcer le concept de visualisation
 - Une stagiaire Master 1 en Santé publique parcours éducation et promotion de la santé, pour enrichir la dimension santé
- La logistique et les moyens matériels de la Direction de la Petite Enfance nécessaires à la concrétisation de la démarche.

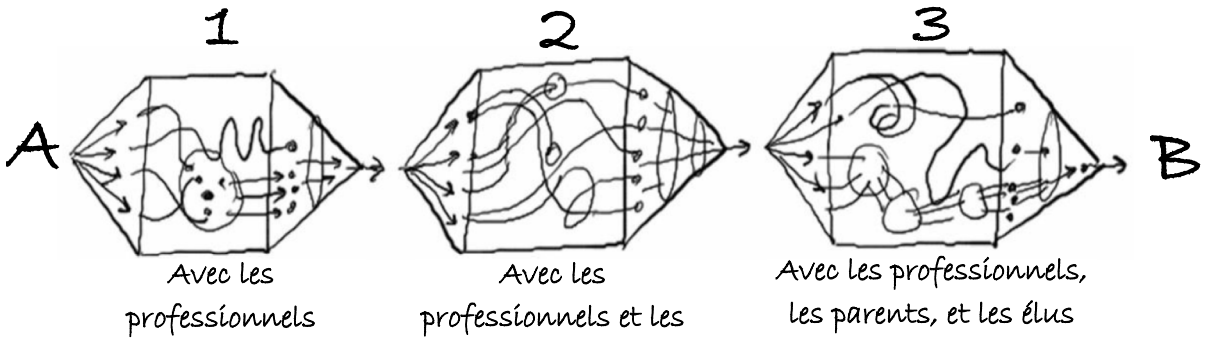
2. Communication

- Un bulletin mensuel interne, cogérer avec la DGRH
- Une communication externe pour la phase de concertation avec les parents, avec le service communication

3. Plan de mise en œuvre

Les 3 étapes du PEVPE

1. Concertation des professionnels : « Réapprendre à rêver »
2. Concertation parents – professionnels : « Le printemps des rêves »
3. Co-construction du PEVPE : « Rêves d'ensemble »



C. Déroulement

1. Étape 1 - Concertation des professionnels : « Réapprendre à rêver »

a. Phase 1 – Ouverture : pauses rêves

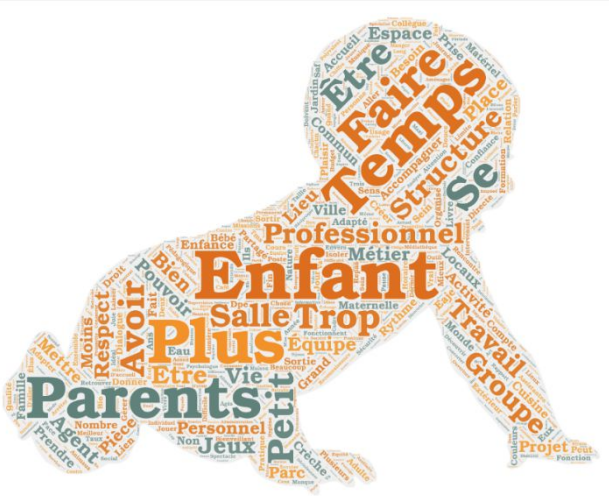
Le travail participatif a commencé par cinquante et une séances de créativité « pauses rêves » pour faire émerger des thématiques éducatives à partir de l'expression des 248 agents participants, retranscrit dans un brainstorming et traduit dans une esquisse.

Cinq grands thèmes de causerie ont émergé : Le monde de la petite enfance, les structures d'accueil du jeune enfant, les actions éducatives, l'alimentation & les repas, et l'art & la culture.

LES CHIFFRES : 51 séances / 45 heures de créativités / 5 semaines de rencontres / 5 258 mots exprimés / 250 agents de la Ville

b. *Phase 2 – Exploration : causeries de rêves*

Les 175 agents volontaires ont priorisé les idées éducatives, en tenant compte du contexte qui les entoure. Au cours des séances, les agents ont commencé à avoir une vision globale de l'environnement de leurs idées, et ainsi être mieux à même de réagir de façon proactive.



LES CHIFFRES : 17 séances / 26 heures de créativités / 3 semaines de rencontres / 175 agents de la Ville

c. *Pistes émergentes*

À l'issue de ces séances de créativité, la ligne éditoriale du PEVPE a commencé à émerger :
« Clermont-Ferrand propose d'être une Ville accueillante pour le jeune enfant, pour qu'il s'épanouisse dans des lieux sécurisants, au moyen d'une éducation basée sur ses besoins de développement et sur son émerveillement par l'art et la culture, offrant une alimentation respectueuse de lui et de son environnement. »

d. *Phase 3 – Finalisation de l'étape 1 (lundi 7 mai 2018)*

Le lundi 7 mai et le mercredi 9 mai 2018, les établissements de la Ville étaient fermés pour permettre un travail collectif et participatif avec l'ensemble des agents. Ils ont commencé par des séances « Notre idée à la une » afin de réfléchir sans aucune limite à une situation idéale que la Direction de la Petite Enfance pourrait atteindre, à partir des travaux précédents, pour se projeter collectivement dans l'avenir. Ensuite au travers des séances Idées inspirantes, ils ont identifié des actions à intégrer dans le futur projet, en les remettant en lien avec les orientations.

LES CHIFFRES : 2 types de séances x 30 groupes par séance x chaque séance réalisée 2 fois = 120 séances / 240 heures de créativités / 1 journée pédagogique / 45 idées à la Une / 59 fiches idées inspirantes / 250 agents de la Ville

2. Étape 2 - Concertation des parents : « Le printemps des rêves »

L'étape 2 de l'élaboration du PEVPE était la concertation des parents par les professionnels de la Direction de la Petite Enfance qui s'est déroulée du mois de mai 2018 à décembre 2018

a. *Phase 1 – Ouverture : Création d'une base de questionnement (mercredi 9 mai 2018)*

Au cours de ces séances, les agents ont construit les bases communes pour la concertation (guide, questionnaire, fiches ateliers…) et ont préparé les rencontres avec les parents au sein des structures. « Ce que nous avons imaginé et projeté correspond-il à l'attente des parents ? » était la question qu'ils ont eue à l'esprit pendant ce temps de jeu.

LES CHIFFRES : 2 types de séances x 30 groupes par séance = 60 séances / 180 heures de créativités / 1/2 journée pédagogique / un socle de 392 questions / 1 questionnaire de 42 questions / 1 guide la concertation des parents / 250 agents de la Ville

b. *Phase 2 - Exploration : Concertation des parents par les professionnels*

La seconde étape avait pour but de confronter la réflexion des professionnels au regard expert des parents, au travers de rencontres et/ou d'un questionnaire. Les parents ont été concertés d'octobre à décembre 2018. Les paroles et les réponses au questionnaire recueillies lors des

rencontres avec les parents ont permis de continuer la construction du PEVPE, et de préparer la dernière étape de la démarche de construction du PEVPE : Co-construction du PEVPE - « Rêves d'ensemble ».

LES CHIFFRES : 275 questionnaires remplis par les parents / 950 questionnaires distribués / 7 ateliers collectifs d'échanges

c. Phase 3 - Finalisation de l'étape 2 : Lab'Package #1 et #2

Le « Lab'Package » est un laboratoire de fabrication de boites à rêves pour chaque axe de développement du PEVPE. Pour cette phase, chaque « Lab'Package » s'est déroulé en deux séquences : la première, en janvier et en février 2019, était pour finaliser les intentions éducatives pour le PEVPE à partir des « idées à la une », des « idées inspirantes », « la parole des parents », les nouvelles inspirations. La seconde, en mars 2019, a été consacrée à la création physique des boites. Dans ce jeu, les groupes créaient une boite pour vendre leur idée (pour qu'elle devienne par la suite un produit tangible). En imaginant l'emballage de leur concept, les groupes ont été amenés à prendre des décisions importantes et à élaborer d'autres aspects relatifs à leur vision qui sont difficiles à décrire.

LES CHIFFRES : 12 séances / 21 heures de créativités / 3 semaines de rencontres / 171 agents de la Ville

3. Étape 3 – « Rêves d'ensemble » Co-construction du PEVPE

a. Phase 1 - Ouverture : Lab'Package #3

La dernière séquence du Lab'Package était la phase d'ouverture de la dernière étape du PEVPE « rêves d'ensemble ». Elle consistait à introduire la phase 2 en permettant à chaque petit groupe de présenter son travail au groupe, et de préparer leur présentation orale.

LES CHIFFRES : 6 séances / 11 heures de créativités / 2 semaines de rencontres / 173 agents de la Ville

b. Phase 2 – Exploration : Concertation Petite Enfance (ou l'oral de la petite enfance)

La phase d'exploration s'est déroulée en trois séquences :

1. La « concertation petite enfance » le 3 avril 2019 : L'ouverture de la séance de travail a été réalisée par Mme Cécile AUDET, Maire adjointe en charge de la petite enfance. Ensuite après une présentation des propositions de la Direction de la Petite Enfance, les parents, les représentants des associations et les professionnels ont discuté de la priorisation des actions en répartissant une somme de 1 000 € par axe. Après un retour collectif des propositions de priorités, Me Cécile AUDET a clôturé la séance. Cette séquence a permis de prioriser les intentions éducatives en fonction des scores obtenus. Les intentions éducatives qui n'ont pas reçu de sommes d'argents seront mises en œuvre dans un second temps, à partir de l'année 2020.
2. Comité de pilotage élargi le mercredi 22 mai
3. Journée pédagogique des professionnels de la Ville de Clermont-Ferrand le 29 mai 2019

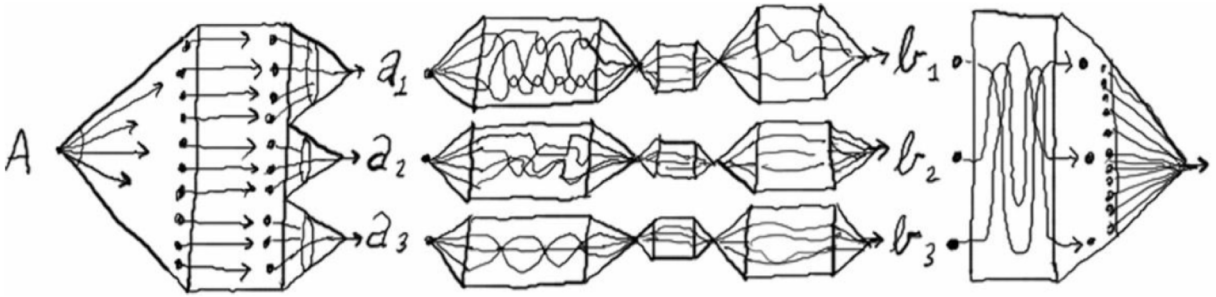
LES CHIFFRES : 62 séances / 184 heures de créativités / 348 personnes / 12 parents / 13 partenaires / 250 agents de la Ville

c. Phase 3 - Finalisation de l'étape 3 : Conseil Municipal

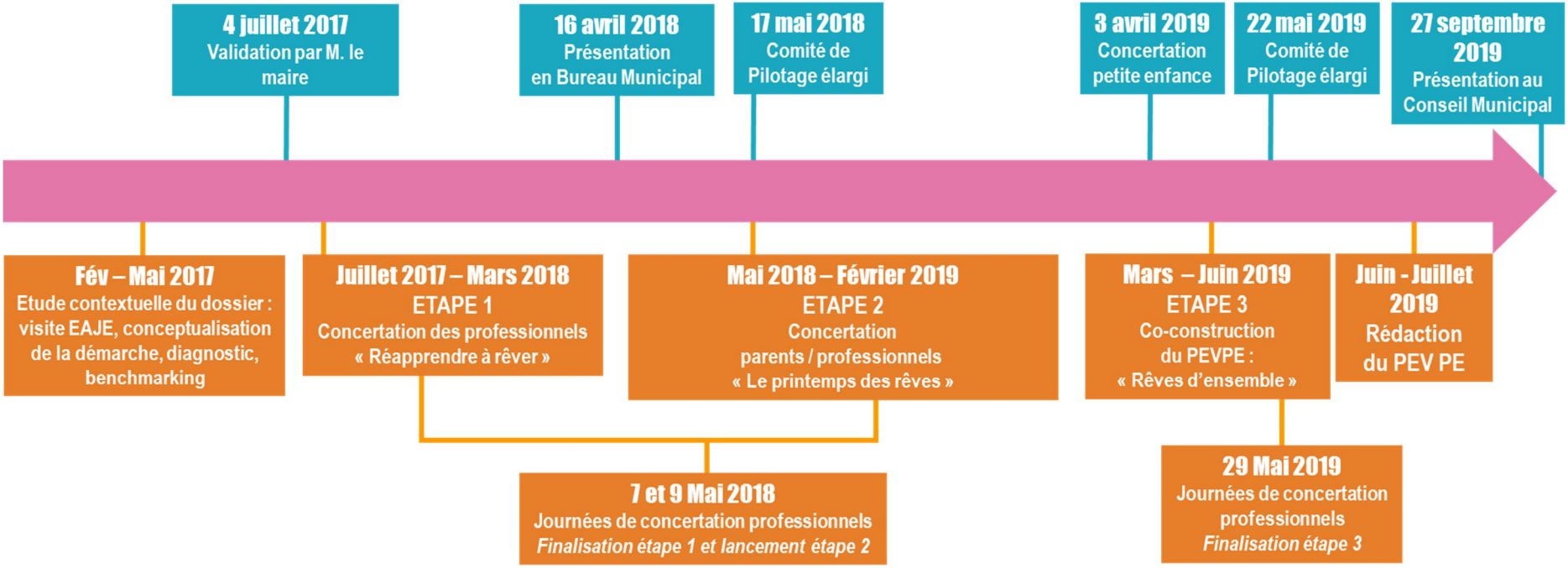
L'ultime étape de la démarche de cette construction sera la présentation du PEVPE au Conseil Municipal du 27 septembre 2019.

D. Planification

Le processus de concertation a été conçu autour d'un scénario évolutif en 3 grandes étapes. Le contexte de l'année 2018 de la DPE a nécessité de mettre en veille la démarche engagée à plusieurs reprises. Nous avons adapté le processus en finalisant la première étape tout en commençant la seconde ; et les réflexions ont été déroulées par axe de développement pour prendre en compte l'investissement des agents. Le même principe a été conservé pour l'étape n°3.



Le contexte de la Direction de la Petite Enfance nous ayant contraints à adapter le planning initial, l'échéance finale est devenue le 27 septembre 2019.



II. Les 5 axes de développement du Projet éducatif ville « petite enfance »

Le travail des professionnels de la Ville de Clermont-Ferrand a permis de faire émerger rapidement 5 axes principaux de développement :

- **Clermont-Ferrand, une ville accueillante pour le jeune enfant**
- **Permettant un épanouissement dans des lieux sécurisants**
- **Une éducation basée sur les besoins de développement de l'enfant**
- **Un émerveillement par l'art et la culture**
- **Une alimentation respectueuse de lui et son environnement**

Ces axes ont été validés politiquement afin que la construction du Projet éducatif ville « petite enfance » s'effectue autour d'eux. Les axes ont ensuite été déclinés en sous-axes et en intentions éducatives, qui ont été soumis aux parents par le biais d'un questionnaire, et de débats-rencontres. À nouveau, les professionnels ont affiné leurs propositions pour les soumettre lors d'une rencontre de concertation réunissant les parents, les partenaires, et les professionnels. Le résultat de cette concertation a été présenté au Comité de Pilotage élargi le 22 mai 2019.

Le Projet éducatif Ville « Petite Enfance » est la genèse d'une démarche participative et collaborative.

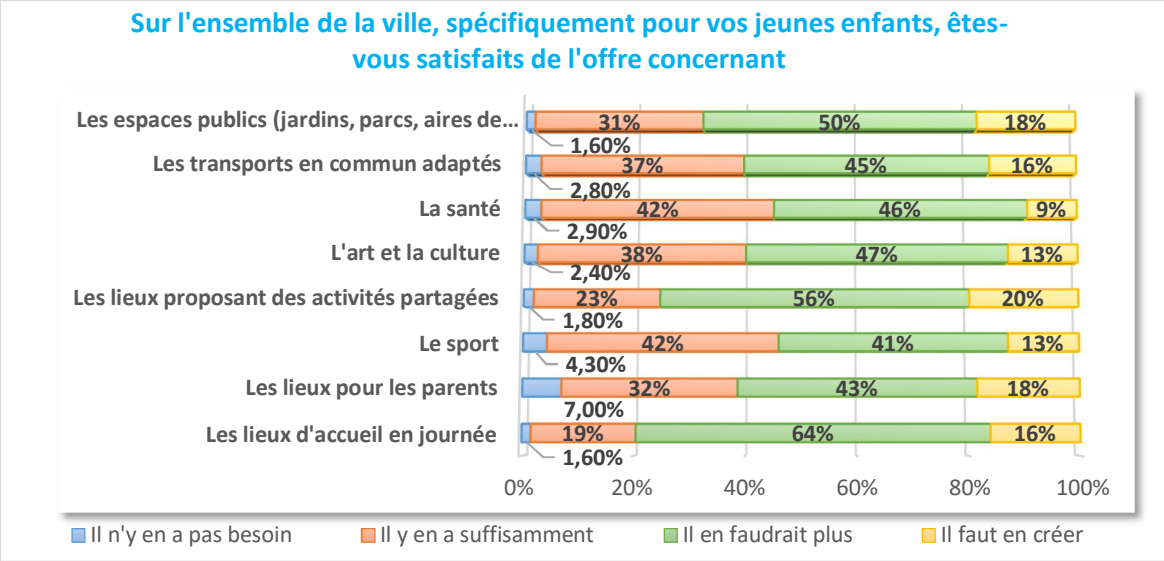


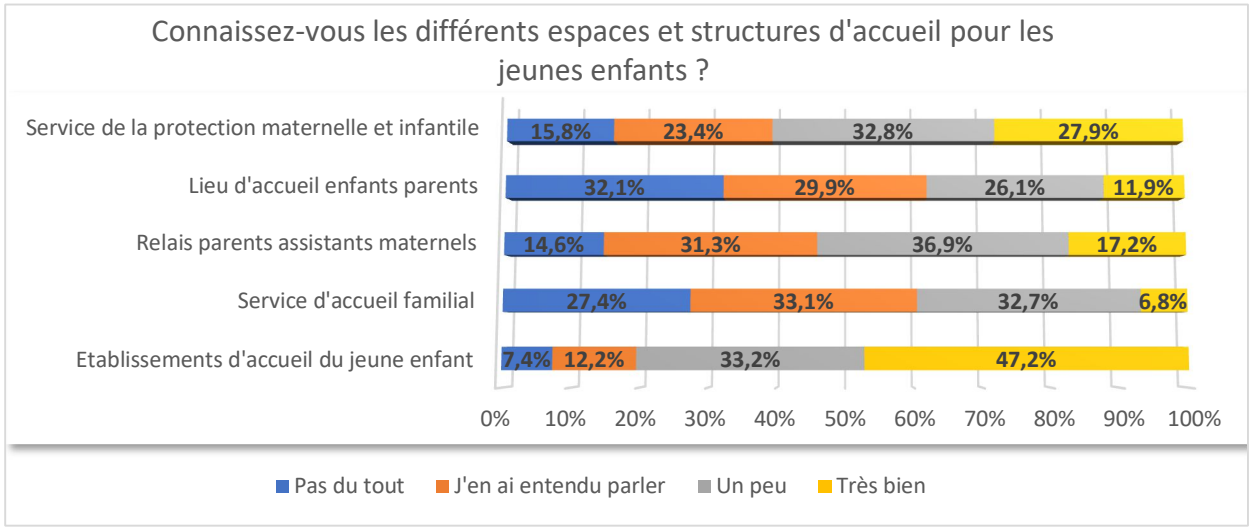
AXE 1 - Clermont-Ferrand, une ville accueillante pour le jeune enfant

Ce premier axe de développement est orienté vers l'extérieur des lieux d'accueil des jeunes enfants, où l'enfant et de leurs parents doit pouvoir y trouver une ville accueillante dès ses premières années de vie, une ville verte, une ville ouverte.
Il concerne tous les lieux, structures, espaces, associations, sociétés, institutions, qui œuvrent dans le champ de la petite enfance. Pour l'aborder, il est proposé de l'explorer au travers de trois sous-axes de développement : une ville accueillante, sociale et bienveillante.

AXE 1.1 - Une ville accueillante

Autorisons-nous à rêver d'une ville ouverte aux familles qui proposent au quotidien suffisamment de services et de lieux adaptés aux jeunes enfants, accessible à tous, dynamisée par des évènements festifs. Une ville qui veillera à la bonne diffusion des informations utiles aux parents.
Les parents souhaitent que l'offre d'accueil soit renforcée et particulière concernant les lieux d'accueil en journée (64 % pensent qu'il en faudrait plus), et également les lieux proposant des activités partagées (56 % pensent qu'il en faudrait plus).
Ils considèrent que la ville n'est pas adaptée pour les jeunes enfants porteurs de handicaps (70%).





Environ la moitié des parents connaissent très bien les établissements d'accueil du jeune enfant, mais ils indiquent pour les autres structures qu'ils les connaissent « un peu » à « pas du tout ».
Près d'un tiers des parents dit en avoir entendu parler, et certains ne les connaissent pas du tout. Le service le plus méconnu est le service d'accueil familial.
Un important travail sur les outils de communication, et leur appropriation par les acteurs de la petite enfance, doit donc être mené tout au long de la mise en œuvre du Projet éducatif Ville de la Petite Enfance.

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 1.1.1 - Promouvoir la sécurité de l'enfant	4è	• Défendre l'aménagement et le respect de la voirie pour une accessibilité pour tous • Assurer la sécurité des familles sur l'espace public • Créer des espaces verts adaptés aux enfants de moins de 4 ans	• Participation aux groupes de travail et aux réunions techniques correspondants : ○ Accessibilité = poussette, fauteuil roulant, handicap, vélo ○ Aménagement avec du mobilier évolutif : jeux, sanitaire, table à langer • Fiche navette pour remonter les observations et les propositions • Promotion des nouveaux dispositifs auprès des parents : ○ Nouvelle liaison directe en bus reliant le centre-ville au parc Montjuzet depuis le 1er juillet 2019 ○ Code de rue « gardons l'œil ouvert » élaboré par Clermont Auvergne Métropole
AXE 1.1.2 - Aménager l'espace public	4è	• Promouvoir l'aménagement des espaces publics avec du mobilier évolutif adapté à tous les âges • Soutenir l'accessibilité en transport en commun	
AXE 1.1.3 - Renforcer la communication vers les parents, et à hauteur d'enfant	2020-2021	• Développer des outils de communication • Créer d'un « guide parent de jeune enfant »	• Plan de communication partagé : ○ Plan de la ville avec pictogrammes spécifiques ○ Charte signalétique urbaine « petite enfance » (panneaux, murs, sols) ○ Site internet & guide petite enfance ○ Kit et fiches techniques de communication (affiche, flyer, bulletin…) ○ Information des professionnels et des bénévoles : ambassadeur petite enfance
AXE 1.1.4 - Mettre en avant les structures existantes	**Ambition 2019**	• Créer du lien entre les structures : projets, parcours commun, rencontres thématiques… • Partager les compétences et les envies, en incluant les parents • Encourager la formation des professionnels et des bénévoles	• **Réseau Ville « petite enfance »** : ○ Journées partenariales « petite enfance » : animations et évènements (semaine petite enfance, quartier d'été, printemps de la petite enfance…), stands lors de forum, portes ouvertes ou visites individualisées ○ « Collectif » partenarial par territoire ○ Rencontres d'études et formations interstructures • Demain Clermont – doubles pages petite enfance : ○ Valorisation des actions et projets des structures ○ Zoom, reportage ou enquête : dont la promotion des évolutions qualitatives grâce à la formation continue ○ Rubrique pour les parents

Fond bleu = Intentions soutenues par le Comité de Pilotage

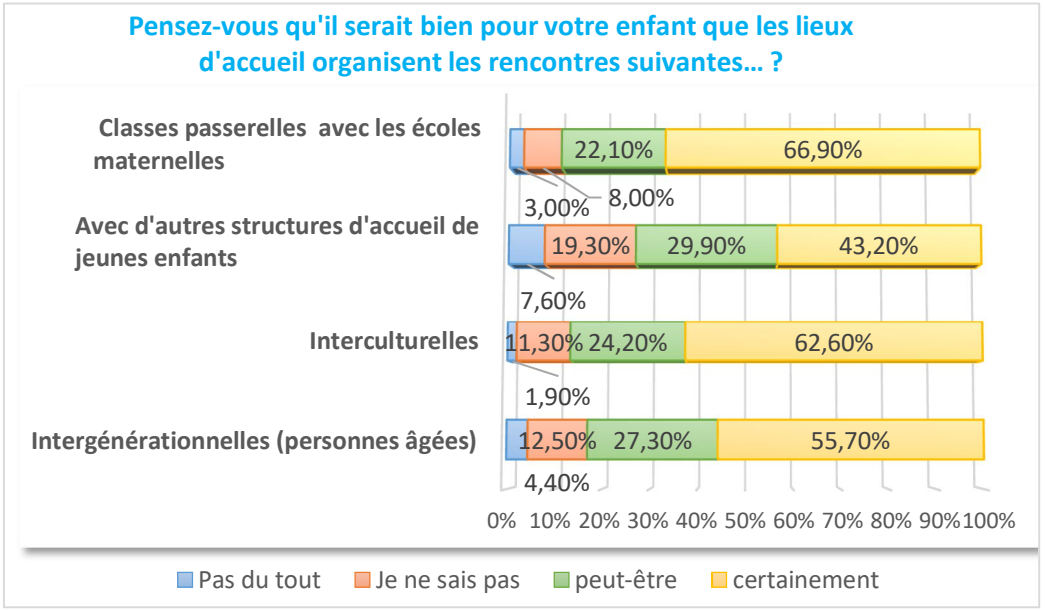
AXE 1.2 - Une ville sociale

Nous avons imaginé que dans cette ville, les acteurs de la petite enfance proposeront de créer des liens vers d'autres structures pour permettre aux jeunes enfants de découvrir le monde extérieur, son environnement ; et également d'organiser des rencontres intergénérationnelles et multiculturelles.

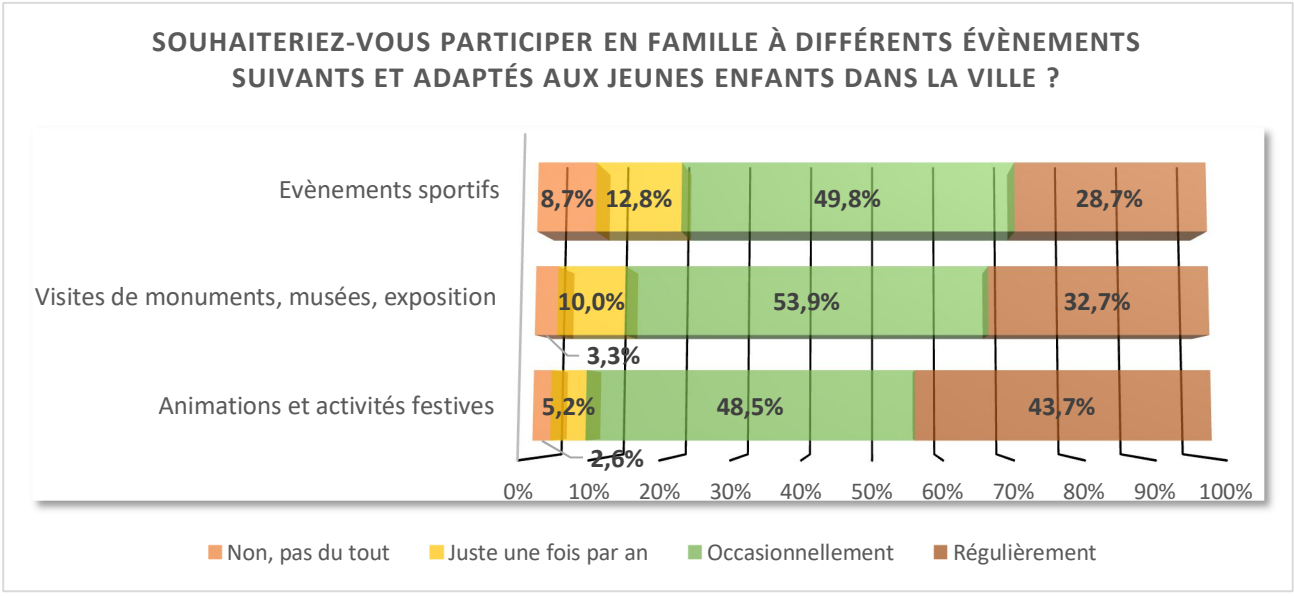
Deux tiers des parents souhaitent pour leurs enfants que les lieux d'accueil organisent des rencontres avec les écoles maternelles (67%), et des rencontres interculturelles (63%).

La moitié souhaite des rencontres intergénérationnelles (56%).

Dans la cadre d'un travail partenarial avec l'Education Nationale, et en collaboration avec la Direction de l'Enfance de notre Ville, des actions expérimentales favorisant la mise en œuvre de temps « classes passerelles » vont être menées conjointement sur des sites pilotes, pour arriver progressivement à des « classes passerelles » permanentes.



Au regard des résultats des expérimentations, les actions seront étendues sur de nouveaux sites avec des équipes volontaires.



Les parents souhaiteraient également pouvoir participer à des évènements dans la Ville, qu'ils soient sportifs, culturels ou festifs :

- Pour les évènements sportifs, environ un quart participerait souvent et la moitié participerait occasionnellement.
- Pour les visites, musées et expositions, un tiers participerait souvent et la moitié participerait occasionnellement.
- Pour les animations et activités festives, près de la moitié participerait souvent et la moitié participerait occasionnellement.

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 1.2.1 - Ouverture du jeune enfant au monde extérieur	2è	• Collaborer avec Mille Formes et leurs partenaires • Soutenir les projets culturels multipartenariaux	• Actions partenariales ou projet d'activités à construire
AXE 1.2.2 - Construire des liens vers les écoles maternelles	2è	• Créer des temps « classe passerelle » dans l'école, puis des « classes passerelles » permanentes • Développer des liens entre les professionnels	• Projet passerelle petite enfance/maternelle, copiloté par la Direction de l'enfance et l'Education Nationale ○ Fiche idée inspirante n°SB53 « passerelle avec l'école » • « Collectif » partenarial par territoire
AXE 1.2.3 - Créer des espace-temps de partage en famille (autonomes, ouverts, permanents)	2020-2021	• Collaborer avec Mille Formes et leurs partenaires • Accueillir des expositions et des créations in situ • Promouvoir la diversité des formes d'éveil en famille • Imaginer un « Parcours culturel Famille », permettant aux enfants de vivre, et d'être acteurs, de créations artistiques en famille.	• Collaboration avec Mille Formes. • Actions partenariales ou projet d'activités à construire ○ Rencontres autour de l'art, la culture, le sport, le jeu, la lecture, la musique, la cuisine… ○ Création de tiers-lieux « petite enfance » : Pôle Petite Enfance Famille de la Gauthière • Lieux d'Accueil Enfants Parents • Partenariat avec les foyers logements, l'association Retraite Loisirs et Solidarité, le CCAS ○ Fiche idée inspirante n°SS4 « rencontre intergénérationnelle »
AXE 1.2.4 - Promouvoir les échanges interculturels	2020-2021	• Collaborer avec Mille Formes et leurs partenaires • Encourager l'échange de « talents » avec les familles • S'appuyer sur les projets initiés par les structures	
AXE 1.2.5 - Promouvoir les échanges intergénérationnels	2020-2021	• Construire des actions avec les associations et structures pour personnes âgées valides / dynamiques	
Fond bleu = Intentions soutenues par le Comité de Pilotage			

AXE 1.3 - Une ville bienveillante

Les acteurs de la petite enfance ont à cœur de bien accueillir, écouter, et respecter les enfants et les parents. Implicitement, la bienveillance doit également se traduire à travers les relations entre tous les acteurs, et leurs structures.

Aujourd'hui, les acteurs de la petite enfance souhaitent partager la même conception de la bienveillance. Pour que le parent ressente cette bienveillance dans tous les lieux qui l'accueillent, il serait opportun que les acteurs puissent partager leurs points vus, et réussissent à définir une ligne de conduite consensuelle.

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 1.3.1 - Accueillir pour informer et orienter	2020-2021	• Concevoir un référentiel de l'accueil, avec les partenaires du Réseau Ville « petite enfance »	• **Lab'Package**[1] **« Accueil des parents »** piloté par le Service Inscription Orientation avec les Relais Parents Assistants Maternels • *Lien avec l'AXE 1.1.3 – « Renforcer la communication vers les parents, et à hauteur d'enfant »*
Fond bleu = Intentions soutenues par le Comité de Pilotage			

AXE 2 - Permettant un épanouissement dans des lieux sécurisants

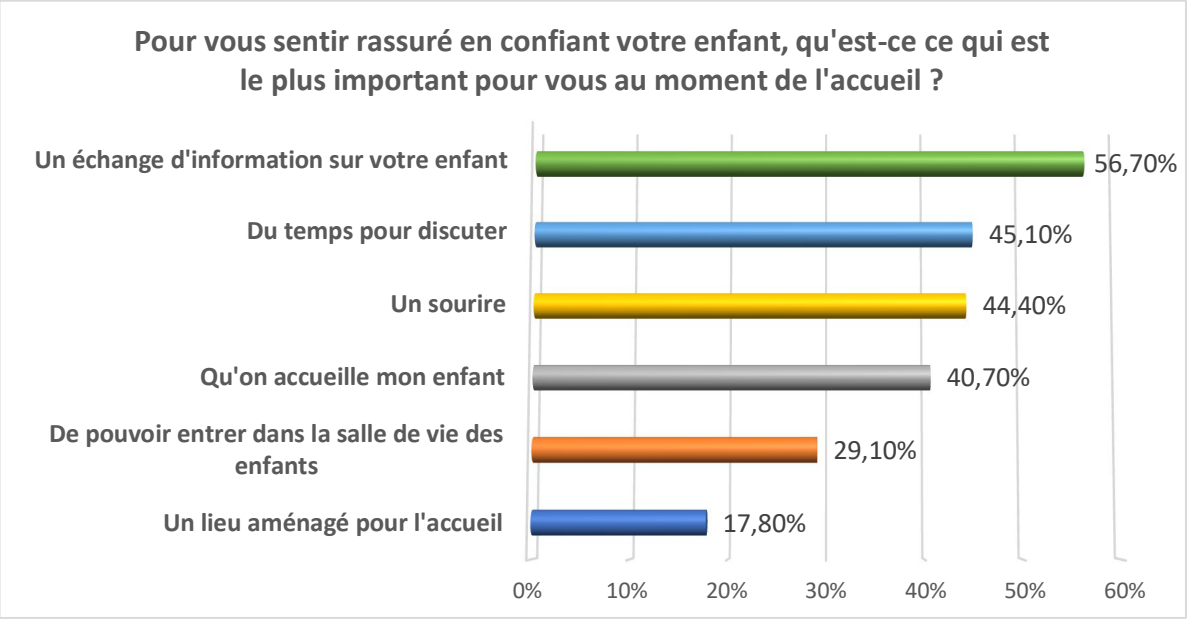
L'épanouissement de l'enfant ne se fait pas uniquement par le biais d'activités éducatives dirigées. L'enfant s'épanouit également de manière informelle en explorant par lui-même des espaces adaptés. Mais pour assurer la faisabilité de ces expériences de vie, les accueillants (professionnels et bénévoles) et la structure d'accueil doivent satisfaire aux besoins de sécurité affective et physique de l'enfant et de ses parents.

Les parents considèrent leur enfant en sécurité dans les lieux de la petite enfance (totalement 89,8 %, un peu 8,7 %, pas assez 1,1 %, pas du tout 0,4 %)

La structure d'accueil

La structure d'accueil garantit la sécurité affective et physique de chaque enfant. La conception des structures (construction, rénovation, réaménagement, extension…) doit être pensée avec ses utilisateurs (professionnels, bénévoles, parents) pour que chaque espace soit adapté aux enfants, mais également aux adultes.

Il peut y avoir des espaces spécifiques et des espaces modulables, mais chacun doit pouvoir être adapté à l'évolution de l'enfant : de vie et d'activités, de sommeil, de repas, de soins et d'hygiène, d'activité avec l'eau, d'arts plastiques, de détente et relaxation (Snoezelen), d'extérieurs avec de la nature, de jardinage, pour des animaux… La diversité des espaces est un atout pour décloisonner les groupes d'enfants. L'aménagement des lieux est donc la clé de voute de l'épanouissement de l'enfant.



[1] Laboratoire de création de package / définitions de package : Ensemble de prestations, de biens offerts à la vente en un lot indissociable, de services proposés à prix forfaitaire.

Dans le cadre de réflexions collectives et partagées, la ville soutiendra la rédaction de rapports ou guides qui contribueront à promotionner les bonnes pratiques dans les lieux d'accueil de jeunes enfants.

L'accueil des parents

L'accueil est à la fois le lieu physique et l'espace-temps qui fait le lien entre le domicile de l'enfant et la structure d'accueil. Il est vécu à chaque arrivée et à chaque départ du lieu d'accueil. Moments clés de chaque journée, ils doivent permettre de partager des informations indispensables concernant l'enfant et ses parents (humeur du jour, état de santé, traitement pharmaceutique, évolution de comportement, changement dans la vie…) et de créer une relation de confiance entre les parents et les accueillants.
Lors des premières fois, et particulièrement lors de la période dite d'adaptation, les accueillants facilitent la séparation enfant-parent en les sécurisant, et en permettant à l'enfant de s'approprier son nouvel environnement avec de nouveaux repères. L'aménagement du lieu d'accueil contribue fortement au sentiment de sécurité, il est donc essentiel de le concevoir pour que le parent s'y sente bien également à chaque fois. La constance des repères tout au long de l'année est par conséquent importante pour construire une relation harmonieuse et durable entre tous.

AXE 2.1 - Un lieu accueillant

Les parents considèrent être bien accueillis dans les lieux d'accueil de la petite enfance (96,7 %), cependant certains ne se sentent pas soutenus et respectés en tant que parents (1,1% pas du tout, 9% parfois, 37,6% souvent, 52,3% tout le temps). Ils estiment que les temps d'échanges entre les professionnels et eux sont suffisants (80,1%).

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 2.1.1 - Élaborer un accueil de qualité	**Ambition 2019**	• Enrichir le concept d'accueil équitable et individualisé, incluant les enfants porteurs de handicaps, par le biais de groupe de travail et la formation • Repenser l'aménagement des espaces • Construire un livret « d'accueil » ou une fiche personnalisée par structure, incluant une représentation des locaux • Respecter les engagements de la Charte CNAF	• **Lab'Package « l'Accueil en structure »,** complété par une **étude technique d'aménagement concerté** des espaces d'accueil, *en lien avec l'axe 2.4 « Un guide de la construction », et avec l'axe 3.4 « les pratiques professionnelles »* • Fiche « idée inspirante » FII² n°SJ42 « Aménagement quotidien » à finaliser • Charte CNAF : déclinaison au sein des lieux d'accueil
Fond bleu = Intentions soutenues par le Comité de Pilotage			

AXE 2.2 - L'aménagement

Les parents estiment que leur enfant est en sécurité dans les locaux destinés à la petite enfance (89,8% totalement), et que les différents espaces des structures favorisent leur développement (72,9% absolument). Dans le cadre des trois intentions éducatives, de ce sous-axe de développement, un partenariat sera proposé aux écoles d'architecture, de design et d'arts, ainsi qu'aux formations d'ergonome et de santé au travail.

Intentions éducatives	Priorisation concertation		Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 2.2.1 - Créer des espaces adaptés aux besoins de l'enfant	4è	*Échanges et interactions entre les sous-axes*	• Maintenir un espace fixe sur l'ensemble de la journée pour donner des repères sécurisants à l'enfant • Favoriser le décloisonnement • Susciter l'intérêt de l'enfant lors d'évènements	• **Lab'Package « Aménagement intérieur » :** ○ Fiches « Aménagement permanent » à créer ○ FII[2] n°SJ42 « Aménagement quotidien » ○ FII[2] n°SV23 « Aménagement de l'espace et décloisonnement »
AXE 2.2.2 - Aménager des espaces favorisant le travail des professionnels	6è		• Aménager des espaces spécifiques avec du mobilier adapté aux adultes	• **Lab'Package « Aménagement intérieur »** • Programme pluriannuel d'investissement • Étude partenariale
AXE 2.2.3 - Concevoir des espaces accueillant pour les familles	3è		• Créer des espaces d'accueil plus intime pour les échanges au quotidien	• **Lab'Package « Aménagement intérieur »**
Fond bleu = Intentions soutenues par le Comité de Pilotage				

AXE 2.3 - Des lieux « zen »

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 2.3.1 - Favoriser la sérénité	2è	• Aménager un espace dédié • Faire évoluer les espaces pour tendre à relâcher la pression, apaiser, développer l'éveil sensoriel	• Aménagement d'une pièce ou d'un espace spécifique à minima dans chaque structure à l'échéance de 2021 • Projet d'activités sensorielles et parcours : ○ FII[2] n°SV16 et SV25 « Espace Zen » et « Zen et sens »

AXE 2.4 - Un guide de la construction intégrant…

Le guide de la construction sera un élaborer tout au long de la mise en œuvre du Projet éducatif Ville de la Petite Enfance, à partir des projets déjà vécus par les équipes de la Direction de la petite enfance, en intégrant les expérimentations en cours dans le cadre de la construction du Pôle Petite Enfance Famille dans le quartier de la Gauthière, et des futures constructions. Au regard des intentions éducatives de ce sous-axe de développement, un partenariat sera proposé aux écoles d'architecture, de design et d'arts, et également aux centres de formations sanitaires et sociales (Éducateur(trice) Jeune Enfant, auxiliaire puériculteur(trice), infirmier(ère), puériculteur(trice)).

[2] FII = Fiche idée inspirante

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 2.4.1 - … un référentiel de la Santé et de la Sécurité	5è	• Concevoir des lieux sécurisant pour les enfants • Prendre en compte l'ergonomie pour les professionnels et bénévoles • Favoriser le choix de matériaux écoresponsables	• **Lab'Package « Construire ensemble »** • Mise en œuvre des conclusions de l'étude sur les Troubles Musculosquelettique (TMS) avec la Direction des relations sociales et de l'organisation, et son service prévention et santé au travail. • Études en cours par la direction du patrimoine bâti : bruit, air… • *Lien avec l'axe 2.1.1 - Elaborer un accueil de qualité et l'axe 2.2 – L'aménagement*
AXE 2.4.2 - … un protocole de l'aménagement de locaux	7è	• Concerter les professionnels de la petite enfance et du secteur technique, pour prendre en compte les besoins des enfants et de leurs familles • Penser le lieu d'implantation dans la ville • Associer les familles	

Fond bleu = Intentions soutenues par le Comité de Pilotage

AXE 3 - Une éducation basée sur les besoins de développement de l'enfant

Les besoins de développement du jeune enfant sont essentiels dès ses premiers moments de vie. Satisfaire ses besoins primordiaux demande un investissement continu, car chaque enfant se développement à son propre rythme en acquérant son identité et son autonomie. Les acteurs de la petite enfance interviennent quotidiennement pour accompagner ce développement en proposant des projets éducatifs adaptés. Leurs questionnements préparatoires autour de cet axe ont été confrontés à l'évolution de notre société et aux évolutions de la parentalité. Ils ont ainsi fait ressortir deux thématiques en lien : le rythme éducatif et la place des parents.

Le rythme éducatif

Le temps passé par une jeune enfant au sein de nos espaces d'accueil varie de quelques heures à une journée complète. Tels des jongleurs funambules, les accueillants doivent se creuser la tête pour tenir compte à la fois du rythme individuel de l'enfant et à la fois du rythme de l'accueil collectif. Nous pourrions rêver d'avoir un encadrement avec un adulte pour un ou deux enfants en permanence. L'adulte aurait tout le temps nécessaire, respectant leur rythme, pour créer un lien privilégié et personnalisé avec ce ou ces deux enfants. Mais l'enfant doit-il évoluer dans un monde artificiellement surinvestit par les adultes pour le protéger et l'éduquer ? Ne risquons-nous pas de le priver de la richesse relationnelle apportée par le groupe et la diversité des relations ? Au travers des résultats du questionnaire des parents, nous trouvons de premiers éléments de réponse.

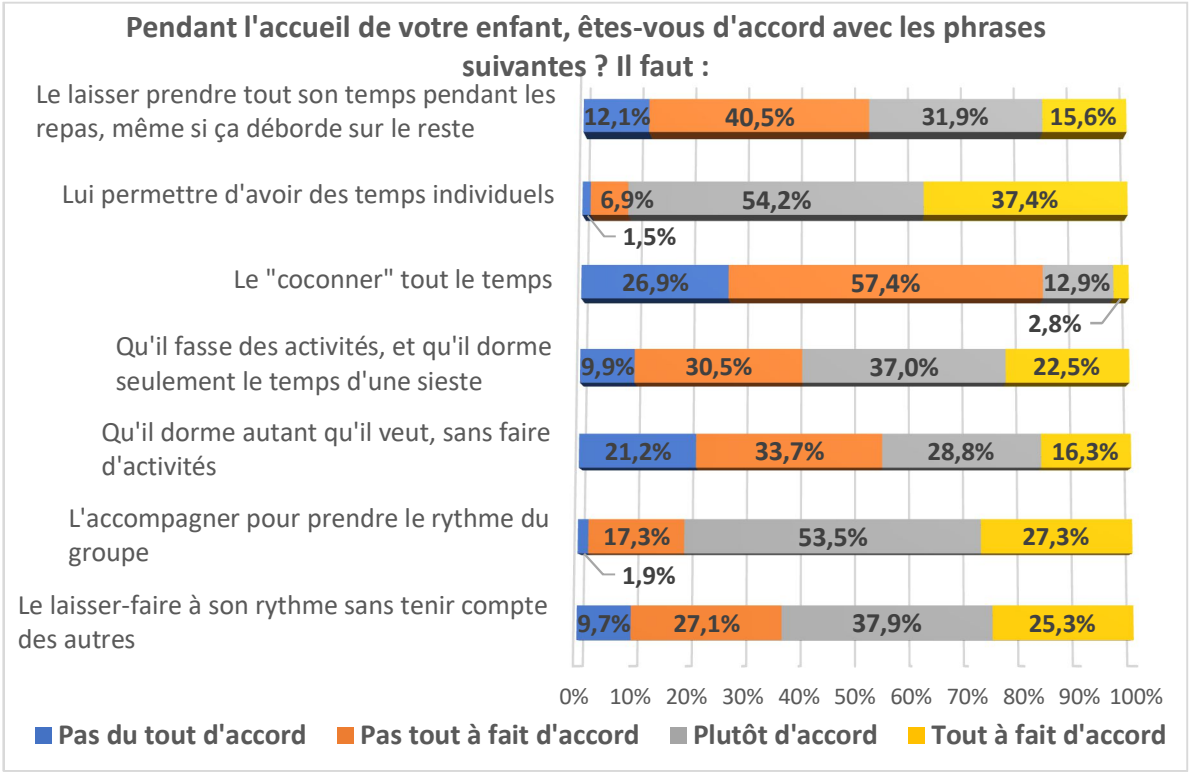
La place des parents

les premières personnes concernées par l'éducation d'un enfant sont ses parents. Réfléchir à l'éducation et aux besoins de développement de l'enfant ne peut donc pas se faire sans réfléchir à la place des parents dans nos organisations. Mais leur donnons-nous le pouvoir de décider et d'agir sur le fonctionnement de nos structures d'accueil ? Comment les considérons-nous ? Clients ou bénéficiaires d'un service ? Éducateurs ou apprenants ? Participants ou observateurs ? Acteurs ou spectateurs ? Décideurs ou consommateurs ? Le questionnaire adressé aux parents, et les rencontres organisées par les structures d'accueil ont été une opportunité pour connaître le rôle, et pas uniquement la place, qu'ils estiment devoir avoir avec nous. Nous tiendrons compte de leurs paroles et de leurs avis pour la construction du PEVPE.

AXE 3.1 - L'Autonomie et le développement

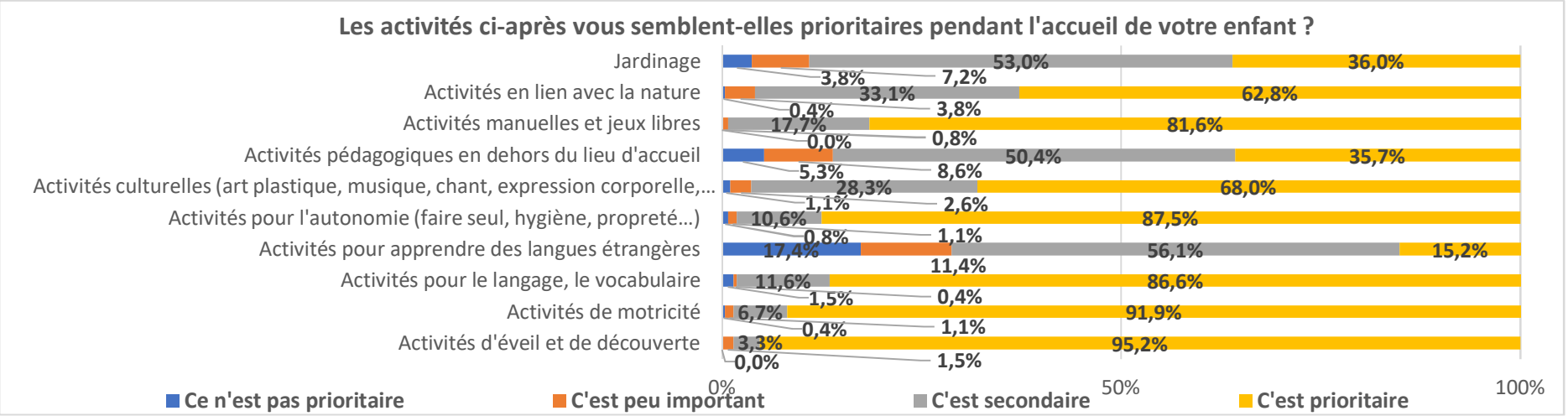
Une majorité de parents souhaiterait ponctuellement partager des activités avec leur enfant et d'autres familles (parfois 72,8 %, souvent 16,5 %, tout le temps 3,1 %, non pas du tout 7,5 %). La moitié des parents participerait à des temps d'échanges avec les professionnels et les bénévoles en fonction de leur disponibilité (56,4 %), et 21,2 % veulent partager et apprendre avec tous ; ils seraient accompagnés par leur enfant (54,7 %) ou demanderaient à leur entourage de s'en occuper (28,6 %).

Concernant la gestion du rythme de vie de leurs enfants au sein des lieux d'accueil, leurs appréciations varient en fonction du type d'activités. Au moment du repas, l'avis n'étant pas majoritaire dans l'échelle de réponse, nous analysons que l'enfant doit avoir le temps de manger, mais cela ne doit pas durée trop longtemps (« le laisser prendre tout son temps pendant les repas… » 40,5 % pas tout à fait d'accord, 12,1 % pas du tout d'accord, soit un peu plus de la moitié des parents 52,6 % pensent qu'il ne faut pas le laisser prendre tout son temps ; et l'autre moitié pense qu'il faut le laisser prendre tout son temps avec 31,9 % plutôt d'accord, 15,6 % tout à fait d'accord). D'une manière identique, les parents n'expriment pas un avis majoritaire pour le temps de sieste. Nous pouvons conclure que le temps de la sieste doit être correctement géré pour que l'enfant puisse pratiquer des activités au lieu de dormir trop, mais en respectant le rythme de l'enfant pour qu'il dorme suffisamment : 59,5 % souhaitent que l'activité prime sur la sieste (37 % plutôt d'accord, 22,5 % tout à fait d'accord), et 54,9 % souhaitent que leur enfant ne dorme pas autant qu'il veut (33,7 % pas tout à fait d'accord, 21,2 % pas du tout d'accord).



Pendant le temps qu'il est accueilli, les parents souhaitent que l'enfant puisse avoir des temps individualisés (54,2 % plutôt d'accord, 37,4 % tout à fait d'accord). Ils ne souhaitent pas majoritairement que leur enfant soit « coconné » tout le temps (57,4 % pas tout à fait d'accord, 26,9 % pas du tout d'accord). Ils considèrent majoritairement que les équipes d'encadrants doivent accompagner l'enfant pour qu'il puisse s'adapter au rythme du groupe (53,5 % plutôt d'accord, 27,3 % tout à fait d'accord), mais en respectant le rythme de chaque enfant (37,9 % plutôt d'accord, 25,3 % tout à fait d'accord). Ces résultats illustrent bien la complexité du travail quotidien des acteurs de la petite enfance qui doivent à la fois gérer des collectifs d'enfants, et à la fois prendre en compte la singularité de chaque enfant. Le collectif et l'individuel ne sont pas antinomiques. Ils sont deux composantes complémentaires dans le processus de développement des enfants. Pour la priorisation des

activités à réaliser avec les enfants, les parents veulent principalement des activités qui contribuent au développement de l'enfant (éveil et découverte, motricité, autonomie dans la vie quotidienne, langage et vocabulaire, activités manuelles et jeux libres). Les activités culturelles et en lien avec la nature sont privilégiées par deux tiers des parents. L'apprentissage d'une langue étrangère, le jardinage et les activités en dehors du lieu d'accueil sont considérés comme secondaire.



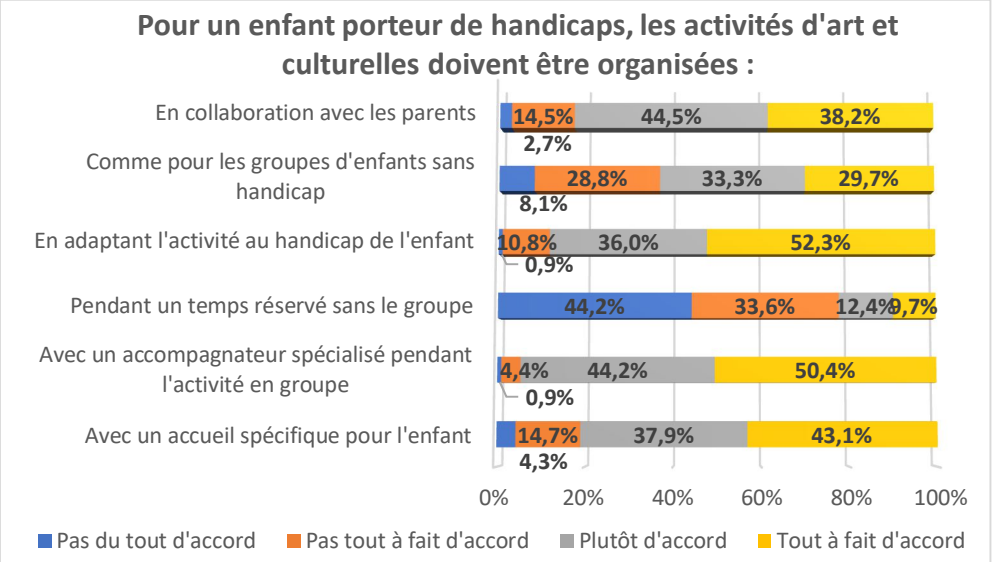
Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 3.1.1 - Coéducation réussie	5è	• Soutenir la parentalité • Accompagner à l'autonomie de l'enfant • Se former, s'informer, échanger	• Lieux d'Accueil Enfants Parents • Actions à finaliser : ○ « Ateliers parents et professionnels », « échange sur la parentalité », « prévention » ○ FII² SV17 « l'adaptation », FII² n°SV24 « Transmission » et FII² n°SJ43 « continuité le soir » ○ FII² « Journée de prérentrée » : action à finaliser • Formation sur les différentes cultures, l'interculturalité, la sociologie des familles • *Lien avec l'axe 2.2.1 « Créer des espaces adaptés aux besoins de l'enfant » et l'axe 3.4 « Les parents »*
AXE 3.1.2 - Élaborer des actions éducatives concertées	4è	• De la concertation des parents à la codécision	• Actions à finaliser : ○ FII² n° SB-L59 « Participation des familles » ○ Ateliers d'activités partagées parents et enfants, et temps partagé de vie quotidienne • *Lien avec l'axe 3.4 « Les parents »*

Fond bleu = Intentions soutenues par le Comité de Pilotage

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 3.1.3 - Des activités pour grandir	2è	• Favoriser le développement de l'enfant par l'activité et le jeu	• Catalogue « Fiches idées inspirantes » & Répertoire « Actions et Projets » • Projets d'activités ou actions à finaliser : ○ « L'autonomie » : FII² n°SJ40 et n°SJ44, ○ « Gestion des émotions » : FII² n°SV25, roue des émotions, relaxation, yoga, plaques murales sensorielles, utilisation des espaces Snozelen, ○ « Schéma corporel » : FII² n°SB 47 « expression corporelle », chansons à gestes
AXE 3.1.4 - Du temps pour grandir	6è	• Faire évoluer le repère temporel lié à l'adulte vers un repère lié à l'espace • Questionner nos organisations pour optimiser la gestion du temps dans une journée, une semaine, une année	• Projets d'activités ou actions à finaliser : jeux libres, activités informelles, coins permanents • Démarche qualité « management[3] du temps » • *Lien avec l'axe 2.2 – L'aménagement*

AXE 3.2 - Le handicap

Dans la première étape d'élaboration du PEVPE, le thème du handicap a été abordé de manière transversale au travers de toutes les thématiques. Lors de la concertation des parents, des questions spécifiques ont été proposées dans chaque axe de développement, pour obtenir le regard de l'ensemble des parents sur le sujet du handicap. Les parents pensent que la Ville n'est que partiellement adaptée pour les jeunes enfants porteurs de handicaps (pas assez 57,3 %, un peu 21,6 %, pas du tout 13,7 %, totalement 7,5 %). Pour la moitié des parents, l'accueil de l'enfant est adapté (tout le temps 23,1 %, souvent 30,8 %, parfois 17,9 %, non pas du tout 28,2 %), mais il doit être amélioré. De même pour les locaux, car la moitié estime qu'ils sont adaptés (absolument 51,3 %, un peu 20,5 %, pas assez 10,3 %, pas du tout 17,9 %). A contrario, le rythme et les activités ne semblent pas adaptés : Parfois 37,8 %, non pas du tout 16,2 %, souvent 27 %, tout le temps 18,9 %.



[3] Étude de l'ensemble des techniques de gestion, de planification, d'organisation, de direction et de contrôle mises en œuvre dans la gestion du temps en structure petite enfance

Concernant l'art et la culture, la tendance qui ressort de l'ensemble des réponses est que les parents souhaiteraient que l'enfant participe aux activités avec les autres enfants, mais avec une adaptation de l'activité et avec un accompagnement spécialisé.

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 3.2.1 - Avec un accompagnement des professionnelles(ls)	6è	• Garantir la formation des professionnelles(ls) • Soutenir le partenariat avec les structures et associations spécialisées	• Plan de formation interstructures : formation généraliste sur handicap ; formation spécifique en fonction des enfants et familles accueillis • Analyse des pratiques professionnelles ou Supervision des Pratiques Professionnelles (voir l'axe 3.4 « les pratiques professionnelles » • Partenariat handicap : information et accompagnement des professionnels ; rencontres professionnelles à thème / familles / professionnels spécialisés ; • Réseau Ville « petite enfance » (voir axe 1.1.4 « Mettre en avant les structures existantes »
AXE 3.2.2 - Un accueil individualisé au même titre que tous les enfants	6è	• Valoriser les modalités d'accueil de l'enfant porteur de handicaps • Construire l'accueil de l'enfant en lien avec la famille	• FII² n°SM18 « Accueil des enfants porteurs de handicaps » à finaliser • Règlement intérieur des structures • Accueil « multipartis » entre la famille et la structure concernée, en concertation avec la Direction de la Petite Enfance et les structures spécialisées • *En lien avec le Lab'Package « Accueil des parents » piloté par le Service Inscription Orientation avec les Relais Parents Assistants Maternels*
AXE 3.2.3 - Être acteur de la charte de la Ville	9è	• Mettre en œuvre les engagements de l'enjeu n°3 de la charte de la Ville	• Participation aux réunions de travail • Enjeu n°3 de la Charte : Développer l'accueil d'enfants porteurs de handicaps dans toutes les structures de la petite enfance

AXE 3.3 - Les parents

La relation aux parents est un axe de développement fort souhaité par les professionnels, les bénévoles. Les parents partagent ce souhait, car 63,2 % souhaitent participer au fonctionnement et la réalisation d'activités. Ils souhaiteraient aussi participer aux prochaines étapes du PEVPE (58,6 % parfois, 18,8 % souvent, 8,8% tout le temps, et 13,8 % non pas du tout). Actuellement, ils pensent avoir un rôle de « bénéficiaire de service » pour 60,4 %, de « parents éducateurs comme les accueillants » pour 45,8 % et de « parents apprenant des accueillants » pour 30,5 %. Dans la mise en œuvre du PEVPE, ils veulent être « participant à la vie du lieu » pour 41,1 %, « parents éducateurs comme les accueillants » pour 41,1 %, et « bénéficiaire de service » pour 39,6 %.

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 3.3.1 - Approfondir les liens entre les professionnels et les parents	3è	• Favoriser les échanges sur la parentalité et la coéducation • Créer une relation de confiance • Expérimenter la participation des parents au sein des structures	• « Ateliers parents et professionnels » et « échange sur la parentalité » : action à finaliser • FII² SB52 + SS2 + SV20 + n° SV30 + SJ31 « Rencontres ludiques » + FII² « Journée de prérentrée » : à créer • FII² n° SB-L59 « Participation des familles » • FII² n°n°SV26 + SV27 bis + SV28 + SV29 « La parole aux parents » • *Lien avec l'axe 1.1.4 « Mettre en avant les structures existantes » (actions évènementielles)* • *Lien avec AXE 3.1.1 « Coéducation réussie » et l'axe 3.1.2 « Élaborer des actions éducatives concertées »*

AXE 3.4 - Les pratiques professionnelles

La pratique professionnelle, qui intègre la pratique des acteurs bénévoles, est la pierre angulaire du Projet éducatif Ville de la Petite Enfance. Nécessairement, la façon d'agir de tous les acteurs au quotidien, auprès des enfants et de leurs parents, auprès de leurs collaborateurs, conditionne la mise en œuvre de tous les axes de développement. Quels que soient le métier, le statut, les compétences, le savoir-être, la qualification des acteurs, chacun a un rôle essentiel à jouer pour garantir la réussite de toutes les actions envisagées.

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 3.4.1 - Harmoniser les pratiques éducatives au sein des structures et interstructures	2è	• Modéliser les démarches et les pratiques • Soutenir et développer les réseaux professionnels • Favoriser la bienveillance par tous • Consolider les compétences des acteurs	• **Lab'packqage « Le PEVPE pour… tous ! »** • Catalogue « Fiches idées inspirantes » & Répertoire « Actions et Projets » • Actions fédératrices des équipes, à partir des compétences des professionnels et des bénévoles • Plan de formation annuel interne à la Ville et journées pédagogiques • Analyse des pratiques professionnelles ou Supervision des Pratiques Professionnelles • Démarche qualité « management[3] du temps » • *Rencontres interstructures en lien avec le Réseau Ville « petite enfance » de l'AXE 1.1.4 - Mettre en avant les structures existantes »*

Fond bleu = Intentions soutenues par le Comité de Pilotage

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 3.4.2 - Veiller à la cohérence des pratiques liées à la santé et à l'hygiène	**Ambition 2019**	• Harmoniser les pratiques au sein des lieux d'accueil • Formaliser et partager les protocoles	• Plan de formation annuel interne à la Ville • Guide des bonnes pratiques (protocoles et procédures), avec avis des médecins référents : ○ Supports pédagogiques ○ Autoformation et/ou mini-formations encadrées par les professionnels des structures ○ FII² n°SJ34 « Monsieur Propre » ○ FII² n°SJ38 « Change debout »

AXE 4 - Un émerveillement par l'art et la culture

Une nouvelle page de l'histoire de la Ville à hauteur d'enfants s'écrit avec la création du Centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans, « Mille formes ». Dans la continuité de la politique éducative de la Ville, l'enfant reste plus que jamais au cœur du projet de la Municipalité pour Clermont-Ferrand.

Centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans

EFFERVESCENCES

À la fois lieu de vie pour les enfants et leur famille, lieu de ressources pour tous les professionnels concernés, sa vocation est ambitieuse : être un espace d'échanges pour partager les questions sur la parentalité d'aujourd'hui, accompagner les petits Clermontois dans leur chemin vers une citoyenneté responsable, engagée et ouverte sur le monde en s'appuyant sur la sensibilisation et la découverte des arts, de la création et le regard singulier des artistes.

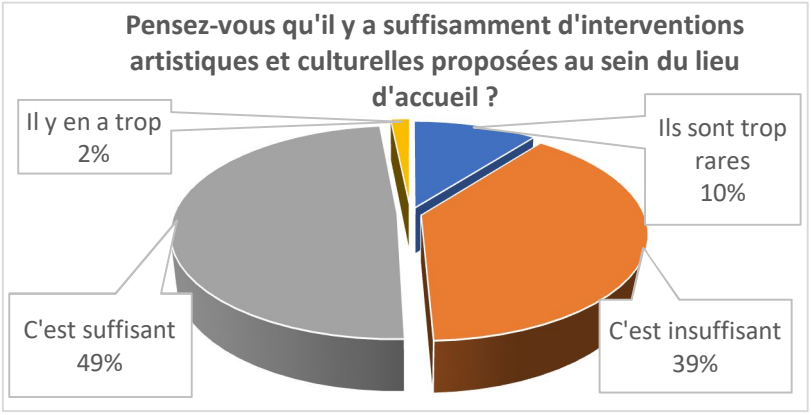
Avec l'accompagnement des parents, de la communauté artistique et éducative de la ville, nous sommes convaincus que l'expression artistique et un premier accès à des pratiques culturelles favoriseront le développement et l'épanouissement des petits Clermontois.

AXE 4.1 - L'émerveillement

Quel est le regard des parents sur l'éveil par l'art et la culture ?

La moitié des parents pensent que l'art et la culture sont « un peu » présents (50,4 %) dans le fonctionnement quotidien des lieux d'accueil (pas assez 28,6 %, absolument 18,7%, pas du tout 2,4 %), et que les interventions artistiques et culturelles sont « suffisantes » (49 %) au sein des lieux (c'est insuffisant 38,9 %, ils sont trop rares 10,5 %, il y en a trop 1,6 %).

Les parents veulent que leurs enfants assistent à des spectacles jeunes publics, mais pas nécessairement régulièrement (souvent 51,9 %, parfois 41,7 %, tout le temps 6,4 %, non 0 %).



La moitié des parents ne pense pas que les actions de découverte doivent se dérouler systématiquement en extérieur au sein des lieux d'accueil (souvent 38 %, tout le temps 11 %), et qu'elles peuvent se dérouler au sein des structures (parfois 46 %, non pas du tout 5 %).
Les parents pensent qu'il faudrait augmenter l'offre concernant l'art et la culture (47,4 %) et même créer une nouvelle offre (12,6 %).

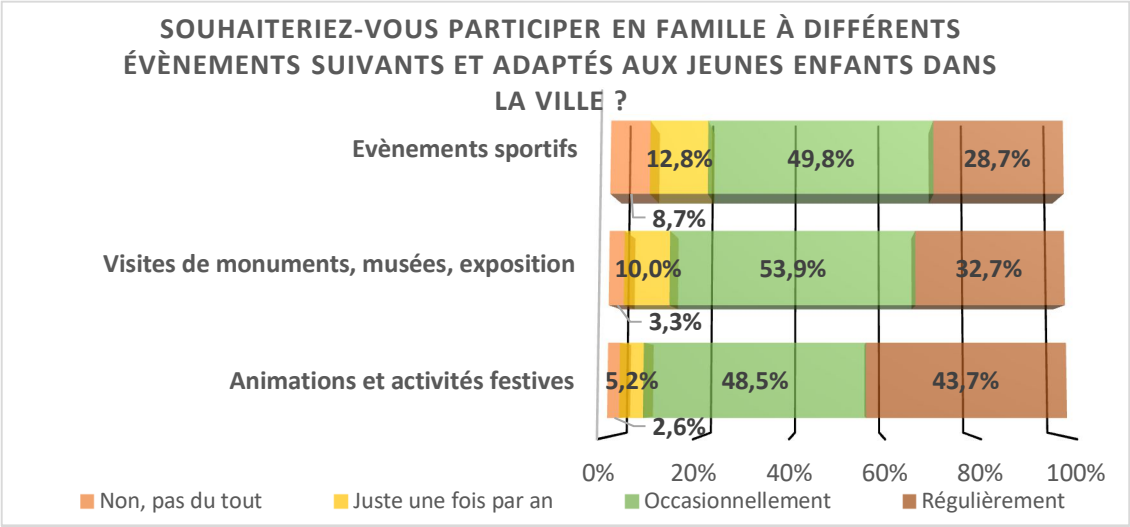
Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 4.1.1 - Permettre aux enfants et à leurs familles de partager des moments d'émerveillement dans des espaces adaptés	**Ambition 2019**	• Développer les collaborations et les partenariats avec les acteurs culturels • Encourager les acteurs culturels à programmer des évènements pour les familles avec jeunes enfants • Accueillir des expositions et des créations in situ • Promouvoir l'adaptation d'espaces pour les jeunes enfants dans les lieux culturels et artistiques	• Collaboration avec le centre d'initiation à l'art « Milles formes » et le Centre Pompidou o Réciprocité de la participation aux actions et aux projets : au sein de Milles formes et au sein des lieux d'accueil o Nouvelle organisation pour les déplacements et les repas • Collaboration avec les autres directions de la Ville o La direction de l'animation et de la vie associative o La direction de la culture o La direction de l'enfance • Formation-action « Livre et vous » et partenariat avec les médiathèques : o Mutualiser et médiatiser les actions réalisées dans le cadre de la formation-action o Actions à finaliser « Bibliothèque itinérante », « Livre pour tous » • Actions et projets à finaliser pour participer aux évènements : o FII² n°SV5 « fête de la musique », la grande lessive… o Projets à finaliser « Notre idée à la une » n°SS3 « un émerveillement par l'art et la culture » o Ouverture des espaces « snoezelen » et « patrouille » aux familles • Présentoir d'informations pour les familles
AXE 4.1.2 - Favoriser l'accès aux spectacles jeunes publics (multiâges)	3è	• Développer le partenariat pour la programmation de spectacles • Définir une procédure spécifique pour les activités pédagogiques en extérieur	• FII² n°SV12 « spectacle pour enfants » : création in situ • Regroupement pour l'achat de spectacles ou de places • Actions et projets incluant des spectacles, en collaboration avec les services de la Ville et les partenaires • **Lab'Package « hors les murs »** ***en lien avec Lab'packqage « Le PEVPE pour… tous ! »***

AXE 4.2 - Les activités culturelles et artistiques

Les deux tiers des parents sont prêts à partager une compétence artistique et/ou culturelle au sein d'un lieu d'accueil : tout le temps 3,2 %, souvent 13,6 %, parfois 52 %, pas du tout 31,2 %.

Les parents souhaiteraient également pouvoir participer à des évènements dans la Ville, qu'ils soient sportifs, culturels ou festifs :

- Pour les évènements sportifs, environ un quart participerait souvent et la moitié participerait occasionnellement.
- Pour les visites, musées et expositions, un tiers participerait souvent et la moitié participerait occasionnellement.
- Pour les animations et activités festives, près de la moitié participerait souvent et la moitié participerait occasionnellement.



Dans le champ de la petite enfance, la vision du jeune enfant a été transformée grâce au travail de la Ville de Clermont-Ferrand, en partenariat avec le Centre Pompidou, pour la construction du centre d'initiation à l'art « Mille formes ». Aujourd'hui, les acteurs culturels et artistiques sont conscients que leurs activités doivent s'étendre à ce nouveau public, et que leurs parents sont très demandeurs. La sensibilisation dès la prime enfance est peut-être le Graal de la quête de l'accès à la culture et à l'art pour tous.

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 4.2.1 - Effervescence pour tous	4è	• Promouvoir l'inclusion des jeunes enfants et leurs parents au sein des Activités culturelles évènementielles • Développer la collaboration avec les porteurs d'évènementiels pour favoriser les interventions éphémères au sein des lieux d'accueil • Rendre les parents acteurs culturels avec leurs enfants	• Actions et projet intégrant des activités culturelles pour les jeunes enfants et leurs familles des évènements : ○ Effervescence ○ Ciné concert ○ Festival du court métrage ○ Musées ○ Baby concert ○ Festivals ○ Spectacles ○ Cinéma… • Accueil d'artistes d'effervescence, ou autres festivals, au sein des structures

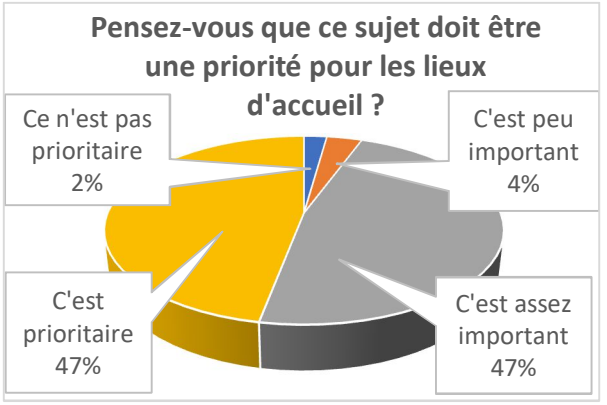
Fond bleu = Intentions soutenues par le Comité de Pilotage

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 4.2.2 - Désacraliser / démocratiser la culture	2è	• Sensibiliser à toutes les formes de cultures et d'arts • Inciter les parents à partager leurs talents et leur culture	• Actions et projet d'éveil culturel et artistique dans chaque structure à finaliser : ○ Faire venir la culture à l'intérieur des structures petite enfance ○ Partager avec les parents ○ Accompagner les familles vers les lieux culturels et artistiques ○ FII² SB58 « le voyage de Barnabé » ○ FII² n°SV15 + SV56 « Éveil musical » et formation • Collaboration avec le centre d'initiation à l'art « Milles formes » et le Centre Pompidou • Collaboration avec les autres directions de la Ville ○ La direction de l'animation et de la vie associative ○ La direction de la culture ○ La direction de l'enfance • Partenariat avec les médiathèques ○ FII² SV57 + SV13« découverte des livres » • Partenariat à développer avec le conservatoire, l'école supérieure d'art de Clermont Métropole • Actions et projets d'activités incluant les parents à finaliser ○ FII² n°SV21 « comptines et cultures »

Fond bleu = Intentions soutenues par le Comité de Pilotage

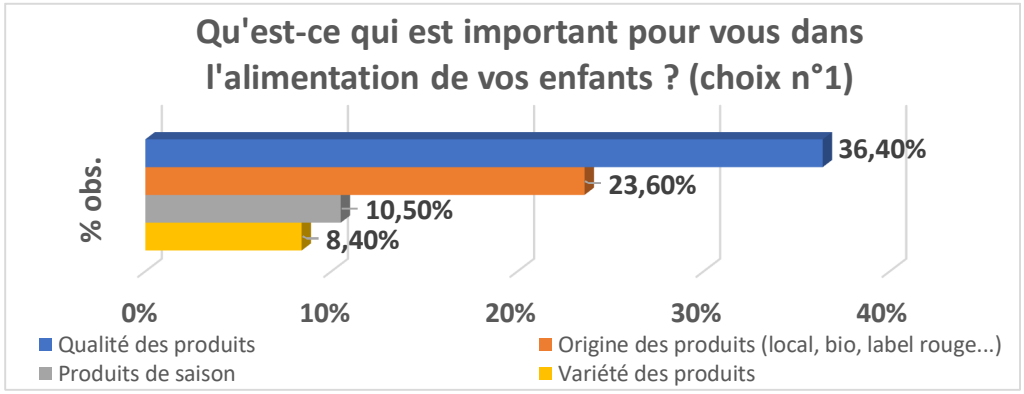
AXE 5 - Une alimentation respectueuse de lui et son environnement

Ce dernier axe aurait pu être un axe secondaire de l'axe 3 « Une éducation basée sur les besoins de l'enfant », car se nourrir est un besoin fondamental de l'enfant. Il est également un moment de vie quotidienne important dans les lieux d'accueil. Elle commence par une période d'allaitement ; ensuite les aliments sont introduits progressive, mixé puis en petits morceaux ; pour être enfin un repas non transformé. À chacune de ces étapes, comme il s'agit de nourrir de jeunes enfants, personne n'imaginerait que l'on puisse donner une alimentation qui ne répondrait pas aux normes d'aujourd'hui. Mais les normes évoluent, et la recherche interroge certains composants bons pour les aliments qui pourraient s'avérer à long terme présenter des risques pour la santé (perturbateur endocrinien, allergène, plastique d'emballage …).



Les biberons, la vaisselle, les couverts, les plats, les produits de nettoyage sont également regardés à la loupe. Des réponses à ces préoccupations se mettent en place au travers des labels, de la filière bio, de l'agriculture raisonnée et saisonnière, et du retrait de certains composants dans l'alimentation par mesure de précaution. Par conséquent, il est important d'explorer avec les parents ce sujet qui mérite toute notre attention. Dans le cadre de la concertation, les parents ont majoritairement confirmé que le sujet doit être une priorité pour les lieux d'accueil : 47 % pensent que c'est prioritaire et 47,4 % que c'est assez important, 3,4 % que c'est peu important, 2,2 % que ce n'est pas prioritaire.

L'alimentation et l'environnement

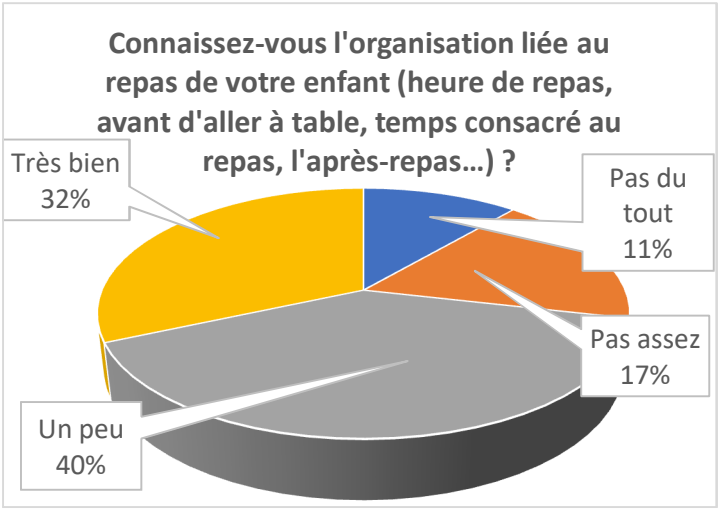


La Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée depuis plusieurs années à améliorer la qualité des repas servis dans ses établissements. Que ce soient les aliments, la matière première, ou que ce soit la fabrication, tout est mis en œuvre pour répondre aux besoins des enfants dans le respect des normes de santé et d'hygiène. Les recherches et les études sur ce sujet sont en mouvement permanent, et l'élaboration de nouvelles normes peut prendre des années. La ville veut se saisir du sujet pour agir préventivement et progressivement dans ces lieux d'accueil, et inciter tous les lieux à suivre la démarche. Pour préparer les générations futures, les professionnels pensent également créer des jardins dans leurs structures pour cultiver des végétaux et observer l'écosystème. La forme de ces jardins sera variable en fonction du lieu d'accueil, mais tous pourront cultiver des végétaux : en pleine terre pour ceux qui disposent d'une cour adaptée à des pots d'intérieur disposant d'une lumière autonome, en passant par des jardinières de différentes dimensions.

Concernant les établissements d'accueil des jeunes enfants

Les parents peuvent confier leurs enfants aux établissements d'accueil des jeunes enfants pour quelques heures à une journée entière. Cet accueil peut par conséquent inclure des moments de repas (allaitement, repas du midi, goûter). Pourtant, seulement un quart des parents savent où et comment sont préparés les repas servis à leurs enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant : Très bien 24,7 %, un peu 34,1 %, pas assez 18,7 %, pas du tout 22,5 %. Ils connaissent un peu mieux l'organisation des repas (heure de repas, avant d'aller à table, temps consacré au repas, l'après-repas…) : très bien 31,6 %, un peu 39,8 %, pas assez 17,3 %, pas du tout 11,3 %.

Ils souhaiteraient majoritairement connaître l'équipe qui prépare le repas : oui 71,8 %, non 28,2 %. Ils sont majoritairement d'accord pour que les lieux d'accueil puissent faire découvrir à leurs enfants des recettes culturelles, des saveurs nouvelles, les légumes anciens, les fruits exotiques, les aromates : tout à fait d'accord 73,8 %, plutôt d'accord 24,3 %, pas tout à fait d'accord 1,5 %, pas du tout d'accord 0,4 % (une réponse).



Ils sont également favorables à l'organisation de " pique-nique " à la crèche à la période estivale : tout à fait d'accord 67,6 %, plutôt d'accord 29 %, pas tout à fait d'accord 3,1 %, pas du tout d'accord 0,4 % (une réponse).
Les deux tiers des parents souhaiteraient participer à un repas de leur enfant de manière occasionnel : occasionnellement quelques fois par an 61,50%, juste une fois par an 17,70%, régulièrement 11,70%, non pas du tout 9,10%.

AXE 5.1 - Alimentation et repas

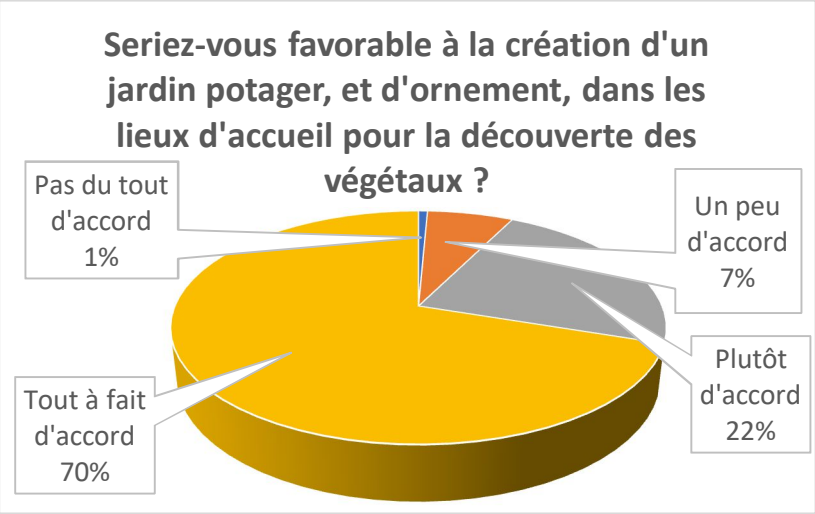
Cet axe concerne principalement les structures petite enfance de la Ville de Clermont-Ferrand. Pour autant, l'alimentation et les repas dans les structures « petite enfance » font l'objet d'une attention toute particulière afin de proposer de la qualité à l'ensemble des familles, quel que soit le lieu d'accueil choisi. Ce travail est commun avec la direction de l'enfance qui gère les unités de production culinaire pour la restauration dans les écoles.

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 5.1.1 - Un bon repas, le même pour tous, favorisant le bio	2è	• Harmoniser les menus entre les structures en production directe, et avec le prestataire qui livre les repas	• FII² n°SV7 à finaliser « inciter à goûter » • Participation aux groupes de travail et aux réunions techniques sur l'harmonisation des menus, pilotés par la direction de l'enfance : ○ Élaboration de menus communs ○ Produits bio identiques pour toutes les structures ○ Fiche navette pour remonter les observations et les propositions ○ Évaluation de la convention avec le prestataire de repas • Étude de faisabilité pour la création d'une unité de production culinaire adaptée pour les jeunes enfants • Étude de marché pour l'achat de repas adaptée pour les jeunes enfants avec livraison.
AXE 5.1.2 - Manger local, de saison	**Ambition 2019**	• Veiller à l'utilisation de produits de saison proposés dans les marchés publics groupés • Faire évoluer les conditions des marchés • Faciliter l'accès aux collectifs de productions, des producteurs aux consommateurs	• Participation aux réunions de travail dans le cadre de la mutualisation des marchés, pilotés par la direction de l'enfance ○ Accompagnement pour une utilisation optimale des produits de saison dans les marchés ○ Fiche navette pour remonter les observations et les propositions ○ Évaluation des conditions des marchés • Achats auprès des collectifs de productions, des producteurs, sans déroger aux règles de marché public : producteurs directs, AMAP, la ruche qui dit oui…

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 5.1.3 - Promouvoir une alimentation saine dès la petite enfance	6è	• Engager un programme de prévention et de promotion de la santé sur l'alimentation • Construire des repères communs pour recueillir des données épidémiologiques et évaluer les projets • Favoriser la découverte du monde alimentaire	• **Lab'Package « Promotion de la santé »** • Actions et projet à finaliser : ○ Projet de promotion de la santé par les 5 sens ○ Semaine du goût, pique-nique, barbecue, ○ Atelier cuisine, en faisant participer les enfants aux choix de produits ○ Programme national nutrition santé

Fond bleu = Intentions soutenues par le Comité de Pilotage

AXE 5.2 - Jardin



Le jardin est synonyme d'une nature qui est dirigée par l'être humain. Il permet de découvrir le processus de développement de la végétation choisi par les jardiniers, au rythme des saisons. Mais la nature, en dehors de l'action de l'homme, reprend ses droits et elle permet d'observer la diversité de la faune et de la flore qui sont les premiers maillons de notre écosystème. Il est à la fois un lieu d'agrément et de détente en plein air, et à la fois un lieu d'alimentation avec son potager.

Les parents sont majoritairement favorables à la création d'un jardin dans les lieux d'accueil (tout à fait d'accord 70 %, plutôt d'accord 22 %).

Ils sont prêts à participer à la vie du jardin : tout le temps 5,6 %, souvent 21,2 %, parfois 53,2 %, non pas du tout 20,1 %.

Majoritairement, ils sont d'accord pour que leurs enfants puissent goûter les légumes, fruits et aromates cultivés dans le jardon : Tout le temps 63 %, souvent 27,8 %, parfois 8,9 %, non pas du tout 0,4 % (une réponse).

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 5.2.1 - Le cycle de la vie	3è	• Sensibiliser les enfants aux cycles de la nature, préalable à la compréhension des écosystèmes	• Actions et projets à finaliser : ○ FII n°SS3 + SV22 « Le potager » ○ Le poulailler ○ Le compost ○ Le recyclage ○ Élevage de triops

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 5.2.2 - Découverte de la nature	4è	• Apprendre à connaître la nature pour préserver la biodiversité • Explorer la nature dans la ville	• Actions et projets à finaliser : ○ Exploration de la nature : Découvrir la nature dans nos structures ; exploration de l'environnement proche (rue, quartier) ; visite de jardin pédagogique et parcs municipaux ; ○ Approche des animaux ; ferme itinérante ; accueil un animal ; ○ Activités en plein air ; activités manuelles et sensorielles ○ Jardin partagé ○ Échanges autour de la nature : accueillir les autres structures ; échanger les graines des plantes, de récolte

AXE 5.3 - Environnement

Appliquant un principe de précaution, la Ville de Clermont-Ferrand est vigilante sur l'évolution des normes, et reste en veille sur les résultats de la recherche sur les composants actuellement bons pour les aliments qui pourraient s'avérer à long terme présenter des risques potentiels pour la santé (perturbateur endocrinien, allergène, plastique d'emballage …).

Ce principe est appliqué également sur l'environnement des jeunes enfants, à la fois à l'intérieur de nos lieux d'accueil et à la fois à l'extérieur dans la ville. La Ville se doit donc d'avoir une attention sur ce thème tout au long de la mise en œuvre du projet éducatif Ville de la Petite Enfance.

Intentions éducatives	Priorisation concertation	Orientations des actions et projets envisageables	Actions et projets
AXE 5.3.1 - Soutenir les actions de promotion et de prévention pour un développement durable	7è	• Garantir la qualité de l'environnement dans lequel évoluent les jeunes enfants. • Encourager la préservation de notre environnement	• Étude sur l'air dans les crèches • Veille sur les perturbateurs endocriniens • Utilisation de produits éthiques • Procédure phytosanitaire et réduction de leur utilisation

Fond bleu = Intentions soutenues par le Comité de Pilotage

III. La gouvernance et la mise en œuvre du PEV PE

La démarche participative engagée a permis de construire un Projet éducatif Ville de la Petite Enfance avec 5 axes de développement, 16 sous-axes de développement et 37 intentions éducatives. La Direction de la Petite Enfance se doit d'être le garant pour les élus de la bonne mise en œuvre du projet par le biais d'actions et de projets d'activités avec les partenaires et sein de l'ensemble de ses structures.

A. La gouvernance du PEV PE

L'organisation permettant la mise en œuvre des missions de la Ville de Clermont-Ferrand s'appuie sur différentes instances dont le travail doit permettre de définir, de préparer, d'adopter et de suivre les projets et les actions de la Ville de Clermont-Ferrand.
Pour cela, l'organisation de la Ville de Clermont-Ferrand s'articule autour :

- De commissions qui sont des instances de propositions,
- D'un Bureau Municipal qui est à la fois :
 - Instance de décisions (pour les délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal),
 - Instance de consultation ou d'information sur différents projets de délibérations ou sur des dossiers en cours avant leur passage en Conseil Municipal, organe d'orientation des politiques communautaires ;
- D'un Conseil Municipal qui régit par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Ville de Clermont-Ferrand.

Afin de faciliter un travail de préparation en amont de ces instances, dans le cas de projets identifiés et le nécessitant en raison des enjeux qu'ils présentent, il peut se révéler nécessaire d'instituer par projet :

- Un Comité de pilotage (Copil)
- Un Comité technique (Cotech)
- Un Comité de coordination

1. Les comités de pilotage (COPIL)

Situé en amont des commissions et des bureaux, le COPIL est chargé d'émettre des avis et prendre des orientations. Ses travaux ont vocation à préparer les propres travaux des commissions thématiques et du Bureau Municipal. Il peut être amené à arbitrer entre différentes décisions à prendre au cours du déroulement du projet. Cette entité est un lieu d'information et de concertation. Le COPIL s'appuiera, le cas échéant, sur les données issues des travaux d'un comité technique.
Un comité de pilotage est créé pour, en substance :

- Analyser, planifier, orienter, arbitrer, proposer les actions à entreprendre dans le cadre de la conduite du projet.
- Faire l'évaluation et le bilan du projet
- Émettre un avis sur la mise en œuvre ou la reconduction du projet
- Il a également pour rôle la validation des différentes étapes du projet.

Exceptionnellement, suivant l'objet ou l'urgence du COPIL, ses propositions peuvent être examinées dans certains cas directement en Bureau Municipal ou par le Maire.

Les COPIL sont composés d'élus et de membres de la Direction Générale (DGS/ DGA) concernés par le projet. Les administratifs et techniciens de la Ville de Clermont-Ferrand et des communes membres, responsables du projet, y assistent également en raison de leurs compétences sur les sujets traités.
Ces comités sont placés sous l'autorité et l'animation des élus. En règle générale, le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand ou le Maire Adjoint en charge du dossier préside le COPIL.

2. Les comités techniques (COTECH)

Parallèlement à la constitution du Comité de Pilotage, un comité technique peut être mis en place.
Celui-ci prépare les travaux du COPIL.
Il est chargé :

- D'étudier et de faire des propositions,
- D'analyser et d'étudier ces propositions d'un point de vue technique, financier, juridique, administratif et calendaire,
- De soumettre ses propositions et avis au COPIL et/ou à la commission thématique concernée.

3. Les comités de coordination

Parallèlement à la constitution du Comité de Pilotage, et du comité technique, des comités de coordinations (COCOORD) peuvent être mis en place, pour gérer l'avancement de la mise en œuvre d'une action particulière du projet global.
Il est chargé :

- D'étudier et de faire des propositions d'adaptations nécessaires à la mise en œuvre de l'action, ou partie de l'action,
- D'analyser et d'étudier les adaptations d'un point de vue technique, financier, juridique, administratif et calendaire,
- De rendre compte de ses décisions au COPIL et/ou à la commission thématique concernée.

B. Cohérence du PEV PE

Pendant l'élaboration du Projet éducatif Ville de la Petite Enfance, la Direction de la petite enfance s'est mise en synergie avec les autres directions de la Ville pour concevoir des orientations en cohérence avec les autres projets de la Ville, et notamment :

- La direction de l'enfance dans le cadre de son PEV Enfance n°2 et le schéma directeur des services de l'enfance et de la petite enfance
- La direction de l'animation et de la vie associative dans le cadre du projet du centre d'initiation à l'art « Mille formes »
- La Direction du développement social et urbain dans le cadre du budget participatif, du laboratoire des engagements
- Effervescence dans le cadre du projet Clermont-Ferrand capitale européenne de la culture 2028
- La mission handicap dans le cadre de l'élaboration de la charte de la Ville
- Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain

Cette collaboration va continuer tout au long des années de mise en œuvre du PEV PE.

C. Mise en œuvre et évaluation du PEV PE

1. La mise en oeuvre

La mise en œuvre des 37 intentions éducatives va nécessiter de finaliser toutes les actions et tous les projets présents dans ce document en les passant par le prisme de nouveaux outils méthodologiques : fiche action, fiche projet, tableau de bord de suivi d'activités spécifique. Un Lab'Package « Le PEVPE…pour tous » sera organisé dès le début du dernier trimestre de l'année 2019 afin de pouvoir définir un cadre commun et des repères partagés entre les partenaires et la Ville. Les partenaires de la petite enfance et les structures de la Ville ont apporté chacun leur contribution pour élaborer ces intentions éducatives. Chaque partenaire, chaque professionnel, chaque bénévole doit maintenant s'approprier ce travail collectif pour traduire chaque intention éducative en actions concrètes soit par le biais d'actions ou soit par le biais de projets d'activités.

Parallèlement, les structures petite enfance de la Ville vont affiner leur projet éducatif d'établissement pour concrétiser leurs propositions d'actions et de projets d'activités. Les équipes qui ont déjà engagé des actions, des projets d'activités, des activités qui s'inscrivent dans le PEV PE, les maintiendront dans le projet d'établissement. Le projet d'établissement est l'aboutissement formalisé de la réflexion concertée de l'équipe pluridisciplinaire de la structure. Il a pour but de présenter aux familles (et aux institutions partenaires) les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion, que cette même équipe met en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité. Il est adapté aux besoins des familles et ce quel que soit le type d'accueil dont elles ont besoin. Le Projet d'établissement, comme le PEV PE, est un document qui doit être accessible à chaque famille, et consultable librement dans la structure.

Rédiger à partir du PEV PE, le projet d'établissement sera composé de plusieurs parties :

- Le projet social
- Le projet éducatif
- Le projet pédagogique

En complément, le règlement de fonctionnement des établissements et du service d'accueil familial de la Ville déclinera les contenus suivants :

- Les prestations d'accueil proposées
- Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique
- La présentation des compétences professionnelles mobilisées
- La définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service
- Les modalités des relations avec les organismes extérieurs
- Avec une partie spécifique pour les services d'accueil familial sur les modalités de formation et l'accompagnement des professionnels

2. L'évaluation

Le PEV PE intègre implicitement une grande part d'expérimentation. Il est donc complexe de concevoir l'évaluation en amont du projet de manière exhaustive (démarche d'évaluation, indicateurs, temps de mesure, quantification à atteindre…). Nous réaliserons donc une évaluation itinérée en la construisant progressivement au fur et à mesure de l'avancée du PEV PE. Dans le cadre du lab'package « PEV PE … pour tous », la conception des nouveaux outils méthodologiques inclura une rubrique évaluation et la définition d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs communs. Une séance sera consacrée spécifiquement à l'évaluation. À partir de ces outils, un tableau de bord sera conçu pour préparer les évaluations et les bilans qui seront présentés en COTECH et en COPIL.